

-:-:-:-

### CONSEIL MUNICIPAL

-:-:-:-

- 11 AVRIL 2019 -

- :- :- :- :-

### **Mme Corinne Imbertie** Sténotypiste de conférences 8, rue du Moulin Blanchard 92 220 - Bagneux

**2** 01 46 12 96 05/ 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

### **SOMMAIRE**

Preambule2
Désignation d'un secrétaire de séance2
Approbation du procès-verbal des séances du 20 décembre 2018 et du 7 février 20192
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE
1.1 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public applicable aux terrains d'emprise des chantiers relatifs au prolongement de la ligne 14, sous maîtrise d'ouvrage de la RATP
1.2 - Adhésion à la Centrale d'achat SIPP'n'CO
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE
2.1 - Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires du tennis au parc des sports
2.2 - Vœu de la majorité municipale en faveur de l'égalité des lycées en France et en soutien au lycée Pauline Roland
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE14
3.1 - Modification du programme des équipements publics de la ZAC Anatole France14
3.2 - Modification du programme des équipements publics de la ZAC Triangle des Meuniers14
3.3 - Adhésion à l'association Rejoué
3.4 - Modification des statuts du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier
3.5 - Vœu de la majorité municipale pour le report de la fermeture d'Auchan19
3.6 - Vœu de la majorité municipale contre la privatisation du groupe Aéroports de Paris-ADP.34
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
4.1 - Approbation du projet de coopération 2019 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie
4.2 - Approbation du projet de coopération 2019 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam 37
4.3 - Signature de la convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en Roumanie
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE38
5.1 - Vœu de la majorité municipale pour la protection de la santé en Île-de-France38
QUESTIONS DIVERSES43



# CONSEIL MUNICIPAL - JEUDI 11 AVRIL 2019 -

#### (La séance est ouverte à 19 h 06 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

#### Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 4 avril 2019.

Je vais procéder à l'appel nominatif en excusant un certain nombre de personnes qui ne sont pas encore arrivées, certaines étant retenues par d'autres initiatives municipales. Je pense à la mobilisation en cours au lycée Pauline Roland et pour le lycée Pauline Roland : Nora Lamraoui-Boudon qui représente la municipalité à cette instance devrait nous rejoindre, sauf impossibilité liée à la tenue de cette réunion, dans le courant de notre Conseil municipal.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, en attendant son arrivée, est représentée par Stéphanie Daumin.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, absente, pouvoir à Joseph Ramiasa.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON, absente, pouvoir à Ibrahim Aboudou Bagassi.

Barbara LORAND-PIERRE, absente, pouvoir à Vincent Phalippou.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA, en retard, pouvoir à André Deluchat, car elle est également au lycée Pauline Roland.

Jean-Paul HOMASSON, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX, en retard. Il est retenu dans le cadre de sa délégation aux bâtiments pour traiter un problème qui vient de survenir avec la police.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, présent.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Amélie AFANTCHAWO, absente, pouvoir à Régine Boivin.

Genaro SUAZO, absent, pouvoir à Carole Barbarian.

Sophie NASSER, absente, pouvoir à Patrick Blas.

Vincent PHALIPPOU, présent.

Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Renaud Roux.

Frédéric SANS, présent.

Carole BARBARIAN, présente.

Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent.

Philippe KOMOROWSKI, présent.

Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Liliane PONOTCHEVNY, présente.

Beverly ZEHIA, absente, pouvoir à Liliane Ponotchevny.

Michel PIERRE, présent.

Bérengère DURÈGNE, absente, pouvoir à Michel Pierre.

Yacine LADJICI, présent.

Nous avons le quorum, donc nous pouvons commencer.

#### **P**RÉAMBULE

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Nora Lamraoui-Boudon n'étant pas là, elle doit passer son tour, donc André Deluchat est désigné secrétaire de séance.

Y a-t-il des remarques sur cette proposition?

(Aucune.)

Approbation du procès-verbal des séances du 20 décembre 2018 et du 7 février 2019

**Mme la MAIRE.** - Ces procès-verbaux appellent-ils des remarques de votre part ?

M. LADJICI. - Bonsoir à tous.

Pour la séance du 7 février, j'étais désigné secrétaire et j'ai procédé aux corrections d'usage. Liliane Ponotchevny m'a signalé, très probablement à juste titre, qu'il manquait votre intervention de fin. Je ne l'ai pas relevé, mais je me rappelle que vous avez souhaité bon courage en disant que c'était la dernière année de la mandature et probablement le dernier budget de cette mandature. Vous avez eu quelques mots à la fin, je m'en souviens, mais je ne sais pas si c'était dans le Conseil municipal ou en dehors.

Avec Liliane Ponotchevny, nous faisons appel à vos souvenirs.

Pensez-vous que c'était avant ou après ? Je pense que c'était après.

**Mme PONOTCHEVNY. -** Vous avez remercié votre équipe pour le travail effectué et vous avez dit que c'était le dernier budget que vous présentiez.

**Mme la MAIRE.** - Le dernier budget exercice plein en l'occurrence.

Mme PONOTCHEVNY. - C'était un remerciement de l'équipe. Cela n'apparaît pas.

Mme la MAIRE. - Je me tourne vers l'administration. Cela m'avait échappé.

Personnellement, l'essentiel étant d'avoir fait passer ces remerciements à l'instant T, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'ils n'y figurent pas.

Voyez-vous un inconvénient à ce qu'ils n'y figurent pas ?

Mme PONOTCHEVNY. - Non.

**Mme la MAIRE.** - Je propose que l'on ne demande pas à l'administration de passer trop de temps sur cette question. Cela nous permet de souligner une deuxième fois que nous avons remercié collectivement les membres de l'administration pour le travail effectué. Ainsi, cela figurera dans le compte rendu de cette séance.

Mme PONOTCHEVNY. - Il y a une petite faute dans le compte rendu du 20 décembre, dernière page, à la fin de l'intervention de Mme Zehia : "Pour finir, oui, mon groupe et moi voulons gagner les futures élections en ayant un programme congrès...". Il s'agit de "concret" et non pas "congrès".

Mme la MAIRE. - Tout à fait. Nous modifions.

D'autres modifications?

(Aucune.)

Étant entendu cette modification et l'idée de faire abstraction des derniers mots de remerciements dont nous allons considérer qu'ils étaient hors séance, je mets les procès-verbaux aux voix.

**○** Vote: Les proces-verbaux sont adoptes a l'unanimite.

(Arrivée de M. Roux, M. Sans, Mme Tchenquela-Grymonprez et M. Beneteau de Laprairie à 19 h 14.)

Nous avons été rejoints par quatre conseillers municipaux : Renaud Roux, Frédéric Sans, Nathalie Tchenquela-Grymonprez et Michel Beneteau de Laprairie. On bascule dans le champ des pouvoirs respectifs.

Avant d'aborder notre ordre du jour, je souhaitais porter à votre connaissance un élément qui a surgi dans la dernière période concernant la Métropole du Grand Paris. Il y a quelques mois, nous avons consacré une séance à l'analyse du projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Je vous ai fait suivre tout à l'heure un courrier que j'ai reçu hier du président de la Métropole vous informant de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons au sein de l'instance métropolitaine pour aboutir à un document consensuel permettant d'adopter un schéma métropolitain, donc avec une majorité au sein de l'assemblée métropolitaine, majorité qui, à ce jour, n'est pas garantie malgré le fait qu'un certain nombre de forces politiques, qui peuvent se considérer parfois dans l'opposition lorsque des positionnements politiques sont pris par le président de la Métropole du Grand Paris, ont fait le choix d'émettre un avis favorable à ce vote.

La difficulté emporte plus la famille politique du président en question que la diversité de l'assemblée métropolitaine. Je vais le livrer comme cela.

C'est un sujet important. Je vous rappelle que nous avions sollicité un nombre important de demandes.

Pour votre information, le 15 janvier dernier, 102 collectivités avaient émis des avis, dont nous faisons partie : 9 avaient émis des avis favorables, 37 avaient émis des avis favorables avec réserve, 14 avaient émis des avis réservés, 26 avaient émis des avis défavorables et 16 avaient émis des délibérations ou des courriers, sans préciser vraiment s'il s'agissait d'avis favorables ou défavorables en portant un commentaire sur le document en question.

Nous avions modifié les chiffres et pas à la marge, puisqu'ils avaient condensé la totalité de nos chiffres sur quelques années seulement, ce qui donnait un aspect démesuré aux chiffres tels qu'ils étaient présentés dans le document. Ces modifications avaient bien été intégrées dans le document qui devait être soumis à l'assemblée métropolitaine de ce matin.

Il s'avère que, hier, le président nous a informés collectivement de sa volonté, même si c'était un peu contraint, de ne plus soumettre au vote.

Je vous indique quelles étaient les différences globales entre le document adopté au premier arrêt du 28 juin 2018 et celui qui devait être soumis au vote du 11 avril :

- Une baisse des objectifs de production de logements neufs par an passant de 38 000 dans le document initial à 35 100, là où les objectifs fixés par l'État étaient de 38 000 : on sent qu'il y a aussi un échange compliqué avec le préfet de Région qui émet, lui aussi à juste titre d'une certaine manière, les exigences de production de logements neufs par an.
- Une baisse des objectifs de production de logements sociaux par an : là où le document de juin 2018 évoquait un objectif de 20 404, nous passions à 18 760, les deux chiffres étant inférieurs à la demande du préfet de Région, à savoir 22 700. Nous étions en dessous dans tous les cas. Le plancher légal était fixé à 19 500.
- 25 villes avaient fait des demandes qui impactaient ces chiffres. Nous en faisons partie, puisque nous comptons parmi les villes pour lesquelles d'importantes erreurs avaient été mentionnées dans le document initial. Ces 25 villes sont de toutes sensibilités politiques, donc il n'y a pas d'approche de nature à être interprétable politiquement, sans entrer plus clairement dans le sujet.
- La baisse des objectifs de production d'hébergement en centre par an : le premier document évoquait un objectif cible de 1 049 et celui retiré du vote de 543. C'est donc en très grande réduction, mais à pondérer par le fait que, entre-temps, l'État, comme chez nous d'ailleurs, a procédé à la création de nombreuses places liées à l'accueil des réfugiés. Nous avons 70 places dans la gendarmerie, lesquelles sont à décompter de l'objectif de logements. Cela a été expliqué par le président de la Métropole du Grand Paris. Le taux de réalisation est important.

Cela nous place dans une situation d'inconnu, car le fait que le document n'a pas été soumis au vote nous place dans un entre-deux.

Dans sa lettre, le président de la Métropole du Grand Paris nous indique qu'il n'y aurait pas de délai obligatoire pour voter le deuxième arrêt. Je suis surprise parce que, lors des premiers débats, on nous avait expliqué que, au contraire, il y avait un caractère impérieux à le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Dont acte, nous regarderons cela de plus près.

Mon inquiétude porte sur l'absence de consensus politique sur les chiffres donnés et sur le refus de l'État d'entériner ces chiffres. C'est une double difficulté dans la perspective à venir.

J'ai compris que, en absence de vote, le schéma régional voté en 2016 s'appliquera, ce qui est décliné territorialement, non pas par commune, mais par intercommunalité ou EPT pour la Métropole. Or, le schéma régional prévoyait un nombre de productions de logements sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 400 supérieurs à celui entériné dans l'inventaire des besoins locaux,

dans l'agrégation de l'ensemble des communes qui ont demandé les modifications. Cela veut dire 400 plus que ce qui a été demandé pour les 24 communes.

Nous verrons comment cela se décante dans la période à venir, mais c'est une situation de complexité.

Je ne propose pas de débat sur ce sujet, mais cela me paraissait important de porter à votre connaissance cette information qui date de ce matin.

Cela me permet de vous préciser que l'EPT et la Métropole du Grand Paris ont voté à l'unanimité leur adhésion à la Cité de la gastronomie. C'est une bonne nouvelle.

## 1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public applicable aux terrains d'emprise des chantiers relatifs au prolongement de la ligne 14, sous maîtrise d'ouvrage de la RATP

#### M. PHALIPPOU. - Bonsoir à tous.

Dans le cadre de l'aménagement des deux excroissances qui tombent sur la commune de Chevilly-Larue - je ne parle pas de la gare Porte de Thiais, car c'est un dispositif différent qui est situé sur le terrain de la SEMMARIS - sur les ouvrages Petit Leroy et Hochdorf, nous proposons de ne pas appliquer la redevance d'occupation du domaine public pour ces deux ouvrages dans le sens où nous travaillons ensemble avec la SGP depuis longtemps à quelque chose de constructif dans le cadre du bien commun. Nous connaissons aussi les efforts budgétaires qui doivent être réalisés.

**Mme la MAIRE. -** Avez-vous des questions par rapport à cette délibération ?

**Mme PONOTCHEVNY. -** Suite à notre demande en commission finances sur le coût représenté par ce "cadeau", aucune réponse ne nous avait été donnée.

À notre question "que font les autres villes?", il nous a été répondu que l'Haÿ-les-Roses, par exemple, ne fait pas payer. Pour cause, après renseignements pris, sur l'Haÿ-les-Roses et Thiais, il n'y a aucune emprise sur le domaine public.

Ensuite, le conseiller municipal délégué à l'espace public, conscient de ce manque de précisions, m'a cordialement contactée par téléphone pour de plus amples informations à savoir :

- Pour le square Hochdorf:

169 m² sont concernés à raison de 15 € le m² par semaine, soit pour 20 mois d'occupation un cadeau de 202 800 €.

Après réflexion, je rappelle ce conseiller, donc Vincent, qui ne m'avait pas parlé de l'emprise globale rue du Lieutenant Petit Leroy.

Réponse : même montant, mais sur 25 mois d'occupation au lieu de 20 et sur 530 m² d'occupation, soit un cadeau de 858 600 €.

Le bilan représente un cadeau à la SGP de 1 061 400 €.

En contrepartie, la commune aurait négocié :

- La remise en place après travaux du square Hochdorf, ce qui paraît somme toute légitime.
- L'installation de jeux square Pougne Hérisson d'un montant de plus ou moins 80 000/100 000 € (jeux et protection au sol).

Nous gagnons dans l'affaire un square aménagé, me précise Vincent.

Il y aurait également eu une négociation "amiable" sur la remise à l'identique du revêtement au sol de la rue du Petit Leroy en cas de détérioration et je dis bien "en cas de", ce qui paraît également tout à fait légitime si un état des lieux a été fait au départ et un autre à la fin.

Ce même conseiller, Vincent, me précise également que l'allée cavalière a été refaite en contrepartie des désagréments subis, sauf que l'allée cavalière du parc est départementale et non communale.

Cependant, aucun écrit, à notre connaissance, ne concrétise ces informations et rien ne nous est fourni sur ces négociations.

Je confirme que le département s'est opposé à la gratuité de ces redevances (voir l'article du Parisien du 9 janvier 2019 avec en gros titre : "Val-de-Marne : fini les terrains gratuits pour le super métro !", article que je tiens à votre disposition), largement soutenu par M. Pierre Garzon (PCF) vice-président du conseil départemental en charge des transports, avec l'argument que les villes ont besoin d'argent pour anticiper les conséquences de l'arrivée de populations qui va avec l'arrivée du métro. Ce n'est pas moi qui le dis !

Si nous pouvons considérer ce projet de la ligne 14 comme d'un intérêt général pour notre ville, nous aurions pu exonérer la SGP/RATP d'une partie de cette redevance à partir du moment où les travaux n'occasionnaient pas de gêne pour les habitants sur un secteur géographique bien précis.

Nous aurions pu, *a contrario*, faire payer cette redevance sur l'occupation des lieux sources de désordres pour la population avec des contraintes de circulation et de parking à l'image de la rue du Petit Leroy.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vœu que nous jugeons dommageable pour les finances de notre ville.

#### Mme la MAIRE. - Merci.

J'apporterai quelques éléments et Vincent également, je suppose.

#### M. LO FARO. - Bonsoir chers collègues.

Ma question était exactement la même que celle que vient de poser Liliane, mais certainement avec des termes un peu différents.

Dans des cas similaires, que font ou qu'ont fait les villes voisines ? L'administration a-t-elle chiffré ces exonérations ? Une estimation ?

#### M. DELUCHAT. - La question de Liliane est légitime.

Il faut prendre le point de départ de la création de la ligne 14 et les batailles que nous avons conduites au niveau de la ville, notamment pour faire valoir la création de la gare Chevilly Trois-Communes. Ce n'était pas évident. C'était une gare optionnelle. Elle est devenue définitive, car il a fallu vraiment argumenter, peser pour que la Société du Grand Paris l'intègre et que l'État la prenne en compte dans le cadre des coûts supplémentaires qu'il y avait sur le projet initial.

Tenons compte de cela. Sinon, il vous manquera quelque chose pour voir la philosophie de la démarche qui est la nôtre sur Chevilly-Larue, puisque nous sommes intéressés par la gare Chevilly Trois-Communes. L'Haÿ-les-Roses et Rungis le sont aussi, mais ils ne sont pas impactés par l'emprise sur le territoire de leur commune, puisque ce sont des parcelles privées communales.

Face à cette bataille, le département a pris une position en 2017, à savoir d'exonérer, sur tout le département sur les voiries publiques, tout ce qui était d'utilité publique, donc la SGP, et de ne pas appliquer les taxes pour les lignes de métro.

En janvier 2019, le département, après avoir pris une délibération, en a pris une autre pour revenir sur ce qu'il a dit.

Vous pouvez dire que Chevilly-Larue peut adopter cette même démarche. Au démarrage, l'ensemble des collectivités dans le département étaient sur la base d'une exonération dans le cadre d'une structure d'utilité publique.

Nous avons réfléchi, nous avons fait fonctionner notre système pour voir de quelle manière nous pouvions être cohérents avec ce que nous avions dit et continuer les démarches avec la Société du Grand Paris. Notamment, pour ce qui nous concerne, la partie Chevilly d'un bout à l'autre, c'est la RATP qui est maître d'ouvrage. Je vous le dis au passage. Cela veut dire que, dans ce cas, nos relations avec la RATP sont importantes aujourd'hui pour l'avenir.

Dans ce cadre, nous n'avons pas voulu changer bêtement les pions. Nous aurions pu dire : "On peut modifier et c'est une ressource supplémentaire." Nous sommes cohérents avec ce que nous avons dit pour l'avenir pour une démarche qui n'est pas seulement immédiate.

Nous avons passé des compromis avec la RATP. Le square Hochdorf sera refait entièrement avec les jeux d'enfants. Entre-temps, il sera transposé au square Pougne Hérisson, lequel sera totalement refait avec des jeux d'enfants et qui, après la fin de l'ouvrage Hochdorf, ne sera pas enlevé. Nous aurons un square avec jeux d'enfants supplémentaires sans que cela coûte à la ville. C'est la contrepartie de ce que nous offrons.

Pour ce qui concerne la rue Petit-Le-Roy, en face du parc départemental, où il y a une partie de plus de 500 m², nous avons pris le parti de ne pas revenir sur une décision que nous avions prise avec la SGP, mais également avec le maître d'ouvrage, donc la RATP. Tous les riverains étaient présents à la dernière réunion lundi pour le prouver : lorsque nous avons besoin de faire des arrêtés de prévention pour éviter qu'il y ait des problèmes dans les pavillons avec le passage du tunnel, nous essayons d'avoir des arrêtés préventifs qui dépassent le cadre légal. Cela veut dire que nous agissons pour les riverains, pour la population, mais également pour régler les dysfonctionnements éventuels avec la RATP.

Tout cela est dit aujourd'hui dans ce conseil puisque ce sera dans le compte rendu, mais je pense que c'est aussi une question de confiance avec nos interlocuteurs.

Mme la MAIRE. - Je vais ajouter quelques éléments de réflexion, mais je ne retire rien à tout ce qui a été dit.

Au moment où se monte l'association Orbival et où, avec tout le travail que l'on sait, on obtient une modification du tracé pour mieux correspondre à ce qui avait été émis dans le cadre d'Orbival par les habitants - je parle de la ligne rocade autour de Paris – et lorsque, ensuite, on a réussi à gagner ce schéma de transport avec la ligne 14 qui nous desservait et desservait l'aéroport d'Orly, tout le Val-de-Marne s'était mis dans une dynamique de partenariat très poussée avec la Société du Grand Paris sur l'enjeu du transport. Sur l'aménagement, nous étions très vigilants, car nous ne voulions pas qu'ils utilisent leur pouvoir de droit commun chez nous, mais, sur le transport, nous avons considéré, au sein de l'association Orbival, qu'il était très important de se positionner en facilitateur. C'était unanime.

Lorsque les questions se sont posées, notamment dans la première période sur le métro en rocade, chacun s'est mis dans cette posture. Ce n'était pas encore le moment où la question était amenée en séance de Conseil municipal, car nous n'en étions pas encore à la phase d'emprise chantier, mais c'était en ce sens que travaillaient les collectivités.

À un moment, il y a eu un basculement conjoint avec le changement de président de la Société du Grand Paris. Vous avez tous suivi le fait que Philippe Yvin a été débarqué de manière un peu brutale et que Thierry Dallard a été installé avec une consigne très claire de la part du

gouvernement, à savoir réduire les coûts, car le chantier de métro coûtait trop cher. Dans cette perspective de réduction des coûts, la Société du Grand Paris a fait le choix de remettre en cause un investissement très coûteux, mais très important pour l'efficacité du réseau de transport qui est l'interopérabilité à Champigny, c'est-à-dire l'infrastructure qui permet de ne pas avoir de report de charge sur cette rocade, donc de continuer la ligne sans avoir besoin de sortir du métro.

C'est à partir de ce moment-là que la doctrine du département a été modifiée, car il s'est mis dans une posture et, d'ailleurs, nous le soutenons en ce sens, puisque nous avons voté une déclaration en Conseil municipal la dernière fois en soutien à cette interopérabilité. Nous nous situons donc en soutien du département en ce sens, mais eux sont dans une logique d'entamer un bras de fer avec la RATP et la Société du Grand Paris pour obtenir gain de cause sur l'interopérabilité.

J'ai posé la question au sein du département, car on s'est ouvertement posé la question nous-mêmes, à savoir s'il fallait être solidaires ou pas et si cela avait un sens ou pas. Mes interlocuteurs au sein du département m'ont répondu qu'il n'était pas forcément souhaitable que toutes les communes se mettent dans cette disposition d'esprit, car la conséquence directe est que cela enchérissait encore le coût du métro. Chez nous, cela représente près de 900 000 € pour les deux emprises, me semble-t-il.

M. PHALIPPOU. - Un peu moins. Pour la deuxième, c'est 730 et quelques.

Mme la MAIRE. - Peu importe, c'est le même ordre de grandeur.

Il est évident que, multiplié par le nombre d'emprises du chantier sur l'ensemble du tracé, cela augmente de plusieurs dizaines de M€ le projet de transport du métro, transposé à l'échelle de toutes les communes. Sur notre territoire, cela représente déjà 900 000 €, alors que ce sont que deux ouvrages annexes. Si l'on multiplie par l'ensemble des ouvrages annexes plus les stations sur l'ensemble du réseau structurant...

**Mme PONOTCHEVNY. -** On n'en trouve pas à l'Haÿ-les-Roses, à Rungis et à Thiais. C'est cela qui m'intrigue.

**M. PHALIPPOU.** - À l'Haÿ-les-Roses, ce n'est pas possible qu'il n'y en ait pas ou alors, le trottoir de la rue de Lallier n'existe plus.

Mme PONOTCHEVNY. - Recherche effectuée...

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas terminé mon intervention.

Sur cette question, les maires et les administrations ne sont pas très prolixes en informations. Le premier réflexe que nous avons eu a été de nous tourner vers le département, puis vers les autres communes pour savoir ce qu'ils faisaient, car c'est un projet sur lequel on a toujours essayé de se caler les uns les autres, donc cela paraissait logique de continuer dans cette démarche.

Nous n'avons pas réussi à obtenir, ni de l'association Orbival ni des communes avoisinantes, des informations claires et précises à ce sujet. La seule réponse que j'ai eue vient de l'Haÿ-les-Roses, de maire à maire. Villejuif ne m'a pas répondu. La réponse du maire de l'Haÿ-les-Roses était que les emprises qui concernent son ouvrage annexe Jean Macé sont une parcelle privée, donc la question ne se pose pas dans les mêmes termes.

Je partage l'appréciation selon laquelle, sur la station Chevilly Trois-Communes, tout n'est pas sur une parcelle privée et qu'une partie du trottoir est concernée.

Je conclus de sa réponse qu'ils ont considéré le sujet plutôt comme étant à dominante parcelle privée, donc ils ne l'ont pas traité sous l'angle de l'occupation du domaine public.

À Villejuif, il y a pourtant beaucoup d'occupations du domaine public et je n'ai pas eu cette réponse.

Nous n'avons pas obtenu de réponse claire d'Orbival.

Le problème est que, l'emprise chantier à la place du square Hochdorf devant s'installer, nous avons considéré que nous prenions nos responsabilités en passant la délibération dans les termes que nous avions discutés initialement avec la Société du Grand Paris, considérant que nous avons réussi à nouer avec ces deux partenaires que sont la Société du Grand Paris et la RATP une relation de confiance qui fait que nous sommes dans une logique de donnant/donnant.

De notre point de vue, l'inquiétude des riverains - et la présence nombreuse à la réunion publique de lundi dernier nous montre combien ce raisonnement est réel - sur les impacts potentiels des travaux du métro, etc. fait qu'il vaut mieux que nous arrivions à obtenir de la part de la RATP des engagements sur le fait qu'elle positionne plus d'outils de calcul d'éventuelles ondes sur les maisons au-delà de ce que prévoit la loi. C'est un exemple dans le dialogue. Aujourd'hui, à chaque fois que nous évoquons ces sujets ils nous disent : "Pas de problème, on le fait." Or, pour le square Pougne Hérisson, ils ne sont pas obligés de le faire. Ils sont obligés de nous restituer le square Hochdorf à la fin. C'est le minimum, puisqu'ils l'enlèvent.

Quant à l'allée cavalière, oui, c'est au département, mais que ce soit le département qui se retourne vers la RATP ou la Société du Grand Paris, cela ne changeait rien pour eux. C'est nous qui avons réussi à obtenir de haute lutte cet aménagement.

L'essentiel est de comprendre l'état d'esprit.

Effectivement, le choix que nous faisons à travers cette délibération est de privilégier la latitude de discussion ouverte dont nous disposons avec la Société du Grand Paris et la RATP, alors même que nous savons qu'ils doivent trouver des économies.

Si toutes les communes n'appliquaient pas ces exonérations, un des risques est que, demain, ils se retournent vers nous en nous disant qu'ils mettront moins d'argent dans les mesures préventives de suivi du chantier, mais également demain dans le projet de métro en lui-même, que ce soit l'immobilier qu'ils mettront à l'intérieur, l'habillage, etc. Je ne vous dresse pas la liste de toutes les lignes sur lesquelles ils peuvent réaliser des économies.

(Arrivée de Mme Régina à 19 h 40.)

C'est un sujet qui nous a longuement occupés en réunion, car nous nous sommes longuement interrogés sur ce qu'il fallait faire. Nous avons considéré que c'était une juste négociation.

M. LADJICI. - J'ai bien écouté les arguments et la complexité du dossier, donc je ne vais pas en rajouter.

En revanche, André Deluchat a parlé de mesures ou de contreparties de cette exonération. J'ai bien lu la délibération. En matière contractuelle, lorsque l'on prend un engagement dans un contrat avec un opérateur, privé ou public, il est beaucoup plus sécurisant pour la collectivité territoriale en question de mettre cela noir sur blanc. Je comprends qu'il y a une relation de confiance, mais, en matière contractuelle, ce qui se dit oralement n'a de valeur que si les personnes en question sont là pour des décennies.

Je ne dis pas que cela va se passer, mais je vois un risque dans le fait de voter la délibération telle qu'elle est, à savoir que, demain, il y ait des changements d'interlocuteurs au niveau de notre administration ou de la Société du Grand Paris et que les gens, parce qu'ils auront des contraintes budgétaires à un moment donné, disent qu'ils ne pourront pas rénover tel ou tel square ou telle ou telle aire de jeux. En général, dans ce genre de litige quand les personnes ne tiennent pas parole, on regarde ce qui a été écrit au contrat. Dans la délibération, je vois l'exonération donnée à la Société du Grand Paris, mais aucune mesure de contrepartie n'est écrite noir sur blanc. Peut-être existe-t-il un autre document.

J'étais en déplacement professionnel donc je n'ai pas pu assister à la commission et je ne vais pas complexifier le débat, mais je pense qu'il aurait été intéressant pour le débat de mettre ces contreparties dans la délibération, de manière que nous puissions en avoir connaissance.

**Mme la MAIRE.** - Effectivement, il y a un autre document. Ce n'est pas dans la délibération que nous pouvons mentionner cela, mais plutôt dans la convention. Nous aurions pu le mentionner dans le rapport de présentation, c'est un fait. En revanche, cette délibération autorise Mme la Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération, mais c'est bien dans la convention que les contreparties sont mentionnées.

Nous pourrons porter cette convention à votre connaissance. D'ailleurs, il est regrettable qu'elle ne soit pas adossée à la délibération. Cela aurait permis d'éviter cet échange.

J'entends bien que tout le monde ne partage pas la même appréciation sur l'opportunité de faire, mais y a-t-il encore des zones d'ombre à lever sur la compréhension du sujet ?

**M. DELUCHAT. -** Un élément que je voudrais vous apporter : sur vos avis d'imposition, au niveau du revenu ou de la TH, vous payez une cotisation pour la Société du Grand Paris. Cela apparaît sur la deuxième page en bas à gauche. Le contribuable participe aussi au financement de la Société du Grand Paris.

Mme PONOTCHEVNY. - Là aussi, les contribuables vont participer au million.

**Mme la MAIRE. -** La question est la suivante : si en prenant de l'argent d'un côté, est-ce que l'on ne va pas nous augmenter notre contribution de l'autre ?

**M. PHALIPPOU. -** Je voudrais préciser que, au premier abord de l'installation de chantier, il n'était pas prévu de refaire l'allée cavalière, ce n'était écrit nulle part. Il a été considéré que tout le monde passait sur le trottoir en face de la rue Petit Leroy. Nous leur avons dit que beaucoup d'enfants venaient ici, allaient à la piscine, etc. et que ce n'était pas acceptable. Du coup, nous avons "bataillé" et demandé qu'ils reprennent l'allée cavalière à leurs frais, afin que, lorsque les enfants arrivent au bout de l'installation du chantier, ils puissent arriver jusqu'ici en toute sécurité.

Cela n'apparaît nulle part, mais cela fait partie des négociations que nous avons depuis le début avec la RATP et la SGP pour avoir des compensations. Pour les riverains du chantier, lorsqu'il y a un problème sur les installations de chantier, quelqu'un est à l'écoute. On n'est pas dans des relations à couteaux tirés.

L'allée cavalière, ils n'étaient pas obligés de la faire, mais ils l'ont faite.

**Mme la MAIRE. -** Une collectivité publique n'a pas vocation à renchérir un projet de nature publique. Cette exonération, on se l'est posée, car, d'habitude, à chaque fois qu'il y a un chantier public, on passe une exonération. Au vu de la durée, les montants nous ont fait hésiter, car la perspective de recettes potentielles était un peu significative, mais il est vrai que, par principe, d'habitude, nous votons toujours une exonération pour considérer qu'un projet public n'a pas à être renchéri par une collectivité.

**Mme PONOTCHEVNY. -** Ces montants auraient dû être portés dans la délibération. Nous aurions tout de suite posé des questions. Là, il y avait une surface, une emprise et c'est tout.

Mme la MAIRE. - C'est vrai, mais votre vigilance a permis de clarifier cette situation.

**M. LADJICI. -** Au niveau de votre sensibilité notamment, est-ce que, dans les autres villes gérées dans le Val-de-Marne, il y a une position unanime sur ces exonérations ou cela varie-t-il en fonction des revenus de chacune des municipalités ? Quelle est la tendance ?

**Mme la MAIRE. -** C'est que j'essayais de dire tout à l'heure. Dans la première période du projet, au sein de l'association Orbival, il y avait une unanimité générale pour considérer qu'il fallait exonérer

ce genre de travaux. Depuis le différend sur la question de l'interopérabilité à Champigny, des nuances ont pu surgir, notamment avec le département, mais aussi dans certaines communes. Après, c'est une information difficile à obtenir. Pour l'instant, je n'ai pas d'information claire sur cette question.

**Mme PONOTCHEVNY. -** J'ai eu l'information sur Villiers : Villiers a adopté une tactique en disant que, à partir du moment où c'est dans un lieu qui ne gêne personne et qui ne dérange pas, d'accord.

Mme la MAIRE. - Ils ont exonéré.

**Mme PONOTCHEVNY. -** Oui. En revanche, si cela génère un manque de parkings, une difficulté de circulation, etc., ils font payer. C'est un peu ce que j'évoquais dans mon intervention.

**Mme la MAIRE.** - Nous avons eu une approche mitigée, dans le sens où nous obtenons des contreparties qui font que c'est, d'une certaine manière, une rentrée d'argent en nature, si je peux m'exprimer ainsi.

**M. DELUCHAT. -** Concernant les inconvénients du chantier qui va durer, les riverains qui sont face au Petit Leroy - je viens d'en croiser un avant d'arriver - disent que c'est embêtant, cela va durer 25 mois, mais que, à chaque fois qu'un problème survient, il y a une écoute du chef de chantier.

De plus, les places de parking sur le côté ont été reconduites sur le parking de la piscine qui ne ferme pas.

Chacun sait que des grands chantiers tels que ceux-là peuvent avoir quelques incidences sur la vie quotidienne des habitants, mais, après, ils devraient retrouver la quiétude qui était la leur au démarrage.

**M. LADJICI. -** Vous avez parlé à plusieurs reprises de la station de métro Chevilly-Larue Trois-Communes. C'est ce que j'avais en tête initialement, mais le maire de l'Haÿ-les-Roses dit que cela va s'appeler l'Haÿ-les-Roses Trois-Communes.

Quelle est la décision finale ?

**Mme la MAIRE.** - C'est une excellente question et c'est un peu la marotte du moment.

Il y a un an et demi ou deux ans, nous avions adopté une délibération convergente avec le Conseil municipal de l'Haÿ-les-Roses. On se retrouve dans une situation un peu aberrante : la station qui se situe sur l'Haÿ-les-Roses s'appelle Chevilly, celle qui se situe à Chevilly s'appelle Porte de Thiais et celle qui se situe à Thiais et Orly s'appelle Pont de Rungis. Face à cette situation, nous avons été un certain nombre à considérer qu'il était peut-être mieux de rétablir une situation plus normale. Nous avions donc voté une délibération qui mentionnait notre soutien à la position de l'Haÿ-les-Roses en disant qu'il est normal que la station de l'Haÿ-les-Roses s'appelle l'Haÿ-les-Roses. Ils ont voté le soutien à notre propre délibération. Nous avons demandé que notre station s'appelle *a minima* Cité de la gastronomie et Marché international et nous étions prêts à mentionner y compris Chevilly-Larue, Thiais et Rungis, puisque c'est la rencontre entre ces communes.

La réponse que nous font à chaque fois la SGP et la RATP est la suivante : "Ce n'est pas à nous, c'est le STIF." Nous avons donc évidemment saisi le STIF de ces questions depuis un an et demi ou deux ans et, à chaque fois que nous en parlons, on nous dit que c'est trop tôt."

Ce que je sens venir à grands pas, c'est que, à un moment donné, on nous dira que c'est trop tard. J'ai donc prévu de réécrire au vice-président en charge des transports et à Valérie Pécresse pour nous rappeler à leurs bons souvenirs.

À un moment, les noms définitifs des stations seront décidés par le STIF. Ce qui m'inquiète, c'est que, petit à petit, s'établissent des documents administratifs ou de communication sur lesquels

figurent les noms actuels et, à la fin, cela risque de générer un certain trouble. Je pense qu'il serait bien que nous obtenions satisfaction maintenant.

D'autres questions?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

**♡** Vote: la deliberation est adoptee, moins cinq abstentions (L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Duregne, Y. Ladjici).

#### 1.2 - Adhésion à la Centrale d'achat SIPP'n'CO

**M. PHALIPPOU.** - Le SIPPEREC, qui regroupe 101 communes de la Région parisienne, se fait central d'achat pour un certain nombre de prestations, notamment les communications électroniques. Notre contrat sur les bouquets numériques pour les écoles arrive à terme. Dans ce cadre, nous adhérons à SIPP'n'CO, la centrale d'achat qui permet d'avoir des prix très intéressants, puisque c'est négocié pour plusieurs communes en même temps, sachant que les 101 ne sont pas toutes adhérentes à SIPP'n'CO. Cette adhésion nous permet d'avoir des prix très intéressants sur l'achat de ces bouquets numériques.

Mme la MAIRE. - C'est de la mutualisation.

Y a-t-il des questions?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

**♦** Vote: La deliberation est adoptee a l'unanimite.

## 2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

- 2.1 <u>Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des vestiaires et sanitaires du</u> tennis au parc des sports
- **M. BLAS.** L'agenda d'accessibilité programmée, l'Ad'AP, fait que nous allons solliciter une subvention pour remettre aux normes, pour les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des vestiaires et des sanitaires du tennis du parc des sports de Chevilly-Larue.

Par le biais de cette délibération, nous autorisons Mme la Maire à solliciter une subvention pour pouvoir réaliser ces travaux qui sont estimés à 40 000 €.

**Mme la MAIRE. -** Y a-t-il des questions?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

- **○** Vote: La deliberation est adoptee a l'unanimite.
- 2.2 <u>Vœu de la majorité municipale en faveur de l'égalité des lycées en France et en soutien au</u> lycée Pauline Roland

**Mme la MAIRE.** - Ce vœu devait être présenté par Nora, mais elle est toujours au lycée Pauline Roland. Barbara n'étant pas là, nous proposons que ce soit Hadi qui le présente.

M. ISSAHNANE. - Ce vœu présenté par la majorité municipale reprend les termes essentiels d'un précédent vœu que nous avions voté pratiquement sur les mêmes termes concernant le nombre de

spécialités fournis à Pauline Roland qui, à la base, était estimé à 7 et le rectorat ne nous en attribue que 5.

Il y a donc une mobilisation assez importante de la communauté éducative à Chevilly-Larue avec une réunion de la FCPE qui a attiré beaucoup de monde. La réforme au niveau national suscite aussi beaucoup d'oppositions.

Il est demandé au Conseil de soutenir cette délibération, de soutenir notre lycée, puisque le fait de n'attribuer que 5 spécialités le mettrait en difficulté pour attirer les élèves de Chevilly-Larue qui seraient obligés d'y aller, mais ne pourraient pas exercer les matières de leur choix et avoir les perspectives professionnelles et les études supérieures qu'ils veulent. De plus, notre lycée serait mis en concurrence avec les lycées voisins qui obtiennent 9 à 10 spécialités, notamment le lycée Mistral. Il y a donc une rupture d'égalité dans le traitement des adolescents, selon qu'ils habitent Chevilly-Larue, Fresnes ou d'autres villes, ce qui est intolérable.

Nous demandons officiellement au gouvernement de retirer ce projet de loi et de reconsidérer le nombre d'attributions de spécialités au lycée Pauline Roland.

**Mme la MAIRE.** - Je vous précise qu'une version remise à jour a été déposée sur table pour ajouter un article 4, car le vœu ne mentionnait que dans les considérants la question des spécialités et il était important de mentionner cela dans le corps de la délibération, donc en gros d'exiger qu'il y ait 7 spécialités et pas que 5.

Je précise aussi que cela avait du sens dans la mesure où notre Conseil municipal se réunit aujourd'hui 11 avril 2019, donc le jour où les parents d'élèves et les enseignants se sont mobilisés pour une journée "établissement mort", ce qui est une manière d'exprimer le mécontentement et la protestation. Cela avait donc du sens, alors que notre Conseil municipal se réunissait au même moment que la réunion de mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, que nous ayons un échange en Conseil municipal à ce sujet pour soutenir leur démarche.

**Mme PONOTCHEVNY.** - Il est à noter que le rectorat, paraît-il, a récemment évolué en indiquant qu'une spécialité pourrait voir le jour en fonction de la demande des lycéens. Pour moi, ce cas par cas n'est pas acceptable.

Par ailleurs, j'ai une information de dernière minute : le directeur de Pauline Roland viendrait d'ajouter une option langue. Il a adressé un courrier aux parents : "Madame, Monsieur, je vous informe que l'offre de spécialités au lycée Pauline Roland pour la rentrée 2019 vient de s'étoffer. Votre enfant pourra choisir LLCE anglais pour son entrée en Première générale. Cette spécialité vient s'ajouter à l'offre existante lorsque vous avez renseigné la fiche dialogue de votre enfant lors de la phase provisoire du deuxième trimestre. Cela porte donc le nombre de spécialités pour le lycée à 6."

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas encore eu cette information, donc je vous remercie.

Cela étant, pour porter une appréciation de principe sur cette question, cette proposition avait été formulée par le représentant du recteur. Je vous rappelle qu'une délégation de parents avait été reçue par des représentants du recteur il y a peut-être un mois, et j'avais participé avec Nora Lamraoui-Boudon et Barbara Lorand-Pierre. La proposition avait été formulée à ce moment-là.

À l'époque, ce n'était pas tout à fait formulé de cette manière. Le représentant directeur nous avait dit : "Les élèves n'ont qu'à cocher la case "autres" et mettre à côté ce qu'ils veulent et, à ce moment-là, on leur attribuera langue." Cela avait provoqué un tollé général dans la délégation, considérant que, sur un sujet aussi déterminant pour l'avenir des enfants, faire confiance au fait de cocher une case "autres", ce n'était pas une proposition sérieuse. Aucun élève ni parent n'aurait pu décemment prendre ce risque.

Je note que cette formulation présente l'intérêt d'être un peu plus sérieuse sur la forme que la proposition précédente, ce qui prouve que la mobilisation sert à quelque chose et peut produire des effets. La réaction des parents d'élèves - et je pense qu'ils ont raison - sur cette question sur le fond, indépendamment de la forme, était de considérer que la demande initiale porte surtout sur la spécialité, dont je ne sais plus l'intitulé exact, qui renvoie à des cours de littérature, d'histoire et de civilisation.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Humanité, civilisation et philosophie (HLP).

**Mme la MAIRE.** - S'il y a une spécialité de plus, cela va dans le bon sens, mais je pense que cela ne suffit pas à satisfaire.

Nous pouvons noter le fait que cela bouge favorablement, mais ils peuvent mieux faire et nous attendons le pas supplémentaire.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur cette délibération?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

**♦ VOTE:** LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Mme la MAIRE. - Merci pour les lycéens et merci pour cette information.

Comment vous avez eu l'information, Liliane?

Mme PONOTCHEVNY. - Par Beverly ou quelqu'un d'autre.

**Mme la MAIRE. -** Est-ce par un élève qui a reçu le courrier ou est-ce au titre de sa représentation au sein du Conseil d'administration ?

**Mme PONOTCHEVNY. -** C'était par la FCPE.

Mme la MAIRE. - Ce n'est donc pas la peine de leur communiquer l'information.

#### 3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 3.1 Modification du programme des équipements publics de la ZAC Anatole France
- 3.2 Modification du programme des équipements publics de la ZAC Triangle des Meuniers

**Mme BOIVIN.** - Le programme des équipements publics est un des documents du dossier de réalisation de la ZAC qui comporte également le programme global de construction. Il y a d'autres dossiers, mais ce sont les deux principaux.

L'objet de cette délibération est d'acter dans le dossier de programme de la ZAC Anatole France, dans un premier temps, l'ajout, en plus de la crèche départementale, d'un groupe scolaire neuf au programme des équipements publics de la zone à la place de l'extension des écoles existantes.

En 2018, ce programme d'équipements a déjà été modifié pour prendre en compte le changement de crèche municipale en crèche départementale et le fait que le nombre de berceaux passait de 40 à 60.

En plus de cet équipement, dans la ZAC Anatole France, il y aura un groupe scolaire neuf.

Pour la deuxième délibération, dans le dossier de programme des équipements publics de la ZAC Triangle des Meuniers, nous allons supprimer la participation financière de la ZAC à un équipement public qui se trouve en rez-de-chaussée du lot 4 A. Cet équipement public va bien exister malgré tout, sauf qu'il ne sera plus financé par la ZAC et la ville, mais il sera financé par l'association qui va racheter cet espace.

Dans le même dossier de programme d'équipements, figure la suppression de la participation au financement de l'extension des groupes scolaires qui étaient liés à ces ZAC.

Je vais donc vous demander d'approuver ces délibérations, sachant qu'elles ont déjà été approuvées par le Conseil d'Administration de l'EPA ORSA le 20 mars dernier.

**Mme la MAIRE. -** Avez-vous des questions par rapport à ces deux délibérations ?

(Aucune.)

Ce sont des sujets dont nous avons déjà longuement parlé, donc ce n'est pas une découverte.

Je mets aux voix.

**♦** Vote: Les 2 Deliberation sont adoptees a L'unanimite.

#### 3.3 - Adhésion à l'association Rejoué

#### Mme BARBARIAN. - Bonsoir.

L'association Rejoué propose à un moindre coût des jouets de deuxième main qui sont triés, nettoyés, réassemblés et vérifiés pour être conformes aux normes de sécurité. L'association Rejoué nous a aidés à proposer à un moindre coût des jouets aux familles présentes sur le marché de Noël.

Tout le travail au sein de cette association est réalisé par des personnes en insertion. Il y a 60 % de femmes au chômage qui bénéficient d'un emploi d'insertion au sein de cette association.

La délibération consiste à demander au Conseil municipal son accord pour adhérer à cette association Rejoué moyennant une somme de 15 € par an, afin de permettre à la ludothèque, aux crèches et aux centres de loisirs de s'approvisionner avec des jouets venant de cette association.

**Mme la MAIRE. -** Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

**○** Vote: La deliberation est adoptee a l'unanimite.

## 3.4 - <u>Modification des statuts du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et</u> de son quartier

**Mme BOIVIN.** - Je vous rappelle que, en juin 2018, il y a eu un changement du statut du Syndicat mixte qui était un syndicat d'études pour la Cité de la gastronomie. Ce changement a été opéré du fait que, la partie études étant terminée, il fallait passer à la phase opérationnelle. Ce syndicat s'est donc transformé en syndicat opérationnel, ce qui a permis de lancer une consultation des opérateurs pour la réalisation de la Cité de la gastronomie. Un certain nombre d'opérateurs ont répondu à cet appel et sont en cours d'élaboration d'un projet. Une sélection sera effectuée en novembre de cette année.

L'objectif de cette délibération est le suivant : il va falloir racheter la partie foncière sud de l'espace réservé à la Cité de la gastronomie et, pour cela, il fallait intégrer de nouveaux membres. Pour pouvoir faire cela, il faut modifier quelque peu les statuts de ce syndicat.

La Métropole du Grand Paris et l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, donc le territoire T12 auquel nous appartenons, se sont proposés pour intégrer le syndicat et, par voie de conséquence, pour pouvoir participer au financement de l'acquisition de ces terrains.

Le nombre de membres ayant augmenté, le nombre de délégués pour chaque établissement membre présent dans ce syndicat a dû évoluer.

Je ne vous redonne pas le nombre de délégués par établissement, puisque vous l'avez dans la

délibération. Je vous demande simplement de bien vouloir voter cette délibération et d'approuver ce changement.

**Mme la MAIRE. -** Une inquiétude m'assaille : a-t-on effectué un travail préparatoire pour désigner ces représentants ?

Je sais que les titulaires sont moi-même et Régine Boivin. Nous avons davantage concentré notre attention sur l'entrée de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT que sur cette question.

Je lance un appel à volontaires pour les suppléants.

M. LADJICI. - J'ai lu cette délibération avec attention.

La Cité de la gastronomie est un des équipements emblématiques de ce territoire.

Lors de la présentation qui nous a été faite il y a quelques mois par la responsable de la structure sur le projet et son avancement, il a été question d'un foncier chevillais pour cette Cité de la gastronomie qui était majoritaire dans la structure.

**Mme la MAIRE.** - Non, le plus grand terrain est situé sur Rungis : 4,7 hectares et 2 hectares.

M. LADJICI. - Cela répond à la première question.

Par ailleurs, ce qui est tout de même un peu particulier, c'est qu'il y a 9 opérateurs. Alors que la Cité de la gastronomie est, comme vous venez de le dire, sur 2 hectares sur Chevilly-Larue, Chevilly-Larue n'est qu'en sixième position sur 9 en termes de représentation. Notre pouvoir est donc extrêmement réduit en termes de décision, de droit de proposition sur l'avenir et le développement de cette cité.

Par exemple, la commune de Rungis a 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. À Chevilly-Larue, nous sommes deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au même titre que la ville de Paris qui en a deux et deux.

Pour moi, la Cité de la gastronomie, c'est Chevilly-Larue et Rungis. Du coup, je suis un peu frustré par cette situation.

Autre remarque : dans la mesure où il y a une augmentation du nombre de participants à cette structure, vous allez probablement proposer deux délégués titulaires pour la majorité - j'ai cru comprendre qu'il s'agirait de vous-même et de Régine Boivin -, mais comme c'est un projet fédérateur qui touche tous les Chevillais quelle que soit leur sensibilité, il serait intéressant, au moins pour les suppléants, d'associer les deux oppositions municipales.

Au-delà des noms et des personnes, je propose que vous soyez délégués, car vous êtes majoritaires, mais que les sièges de suppléant soient attribués à chacune des oppositions municipales.

Mme PONOTCHEVNY. - Je suis candidate.

**Mme la MAIRE.** - Nous avons pris le temps de vérifier pourquoi nous n'avions pas porté un examen attentif à cette question. La dernière fois que ce sujet a été mis autour de la table, nous avions désigné Patrick Blas et Laurent Taupin comme suppléants.

Je me tourne vers vous pour savoir si au moins l'un de vous deux serait d'accord pour céder une place à un membre de l'opposition. Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous sommes sur un projet fédérateur où nous travaillons le consensus.

**M. TAUPIN. -** Sachant que le plus gourmand de nous deux est sûrement Patrick, je lui cède volontiers ma place.

**Mme la MAIRE.** - Je comprends qu'il y aurait donc potentiellement une place pour l'opposition dans ce tour de table ?

**M. BLAS.** - Je suis prêt à laisser également ma place.

Mme la MAIRE. - Les membres de l'opposition l'ont-ils mérité ?

Rires...

Pour répondre à votre question pertinente - vous avez l'œil - sur le nombre de représentants, il a fallu élaborer un critère pour déterminer le nombre de sièges par adhérent. Je ne vous cache pas que, au départ, nous avions essayé de porter l'idée d'un nombre adossé sur une prime aux deux communes d'accueil, donc avec une représentativité un peu surévaluée, car c'était chez nous, mais également d'un nombre de sièges adossé au nombre d'habitants concernant les autres collectivités adhérentes.

Or, comme on demande à chacun de participer à l'achat du foncier, les discussions ont rapidement été que le nombre de sièges devait être proportionnel à la participation réelle de chacune des collectivités.

Il se trouve que l'EPT n'a pas d'argent. Je vous signale même que nous avons vécu une séance du conseil de territoire en mars dernier un peu surréaliste : quelques jours avant, l'administration avait reçu les notifications de base de CFE et, contrairement aux projections qu'ils avaient eues quelques mois auparavant, on se retrouve avec une perspective de CFE de 6 M€ inférieurs aux projections, ce qui a tendu un peu les échanges. Là où l'on se satisfaisait d'avoir bâti un projet de budget où l'on arrivait à avoir un excédent malgré des décisions douloureuses pour les uns et les autres, notamment ceux qui étaient en agglomération précédemment, puisque ce sont eux qui ont le plus de compétence, donc qui doivent prendre les décisions douloureuses en ce moment, cela a tendu un peu les échanges. Ce n'est pas tout à fait 6 M€, mais je vous passe les détails, car il y a une compensation par ailleurs de 2 M€.

Bref, l'EPT ne participera pas à une hauteur plus importante que  $600\,000\,\mbox{\mbox{\mbox{$\in$}}}$  pour l'instant. Il restait donc un montant important à combler pour les autres participants, sachant que, de mémoire, la Région avait arrêté sa participation à  $2\,\mbox{\mbox{$M$\mbox{$\in$}}}$ , le département à  $4\,\mbox{\mbox{$M$\mbox{$\in$}}}$ , la ville de Paris en reliquat de la revente de son foncier...

Je vous dis cela de tête. Je porterai les chiffres précis à votre connaissance.

Pour financer le foncier dont on ne connaît pas encore exactement le prix, car c'est encore en cours de négociation avec le propriétaire actuel qui est le syndical interdépartemental, il fallait déterminer une jauge de participation de chaque collectivité. L'accord sur lequel nous sommes tombés est le suivant : dans la mesure où la ville de Rungis est la commune d'accueil d'emprise de la partie qui fait l'objet de la procédure de consultation et percevrait à terme la taxe foncière afférente au projet, il était logique et pertinent que ce soit elle qui participe davantage en investissement. Ils ont donc donné un accord de principe pour participer à hauteur de 3 M€, ce qui se traduit par un nombre de sièges plus important.

À ce jour, j'ai pris des engagements, sous réserve de l'acceptation du Conseil municipal, mais il fallait bien avancer. Nous étions convenus dans cette instance que le bloc communal apporterait ensemble environ 4 M€. Rungis apportant les 3 M€, il relevait à l'EP et à la commune de Chevilly-Larue de combler la différence. L'accord que nous avons trouvé avec l'EPT est de considérer que, *a minima*, l'EPT apporte 500 000 €, qui est la perspective de recettes annoncées de dynamique de CFE sur les deux parcelles. Entre 2017 et 2018, puisque c'est sur N-1 sur les deux communes de Chevilly-Larue et Rungis, la perspective de recettes attendues en termes de CFE est censée être en augmentation d'au moins 500 000 €.

L'idée est que, si cela se vérifie, ces 500 000 € seront fléchés sur ce projet. Si c'est plus important, nous redéterminerons en collectif des maires quel montant sera fléché, étant entendu que, par voie de conséquence, la participation de la commune de Chevilly-Larue serait aux alentours de 500 000 à

600 000 €. Cela doit être confirmé par le Conseil municipal dans les documents budgétaires, mais c'est la jauge à partir de laquelle a été calibrée la présence de Chevilly-Larue au sein du tour de table.

C'est un peu complexe, car mouvant.

Toujours est-il que, s'il devait y avoir des participations de nature très différente, nous serions à même de redélibérer un nombre de sièges différent en fonction. Si l'on devait moins solliciter la ville de Chevilly-Larue, il faudra accepter l'idée que nous aurons moins de représentants. Avoir plus de représentants, cela voulait dire participer davantage à l'acquisition du foncier et je pense que ce ne serait pas raisonnable.

Êtes-vous d'accord pour considérer que les deux membres de l'opposition qui en ont émis le souhait soient présents ?

M. BLAS. - Après mûre réflexion, je préfère garder ma place de suppléant.

Mme la MAIRE. - D'accord.

Je vous propose que, dans un signe d'ouverture, nous consacrions un siège de suppléant à un membre de l'opposition. Je souhaite que nous puissions bénéficier d'une participation constructive à cet établissement.

Je suppose que le rapport de force au sein de cette instance municipale orienterait davantage les votes à l'attention de Liliane Ponotchevny, puisque son groupe est davantage représenté au sein de ce Conseil municipal. Je suggère donc d'émettre une proposition qui consiste à mentionner Régine Boivin et Stéphanie Daumin comme membres titulaires, étant entendu que, étant présidente, je dois être titulaire - je pense que c'est difficile à contester -, puis Patrick Blas et Liliane Ponotchevny comme membres suppléants.

Cela appelle-t-il des remarques ?

**M. LADJICI. -** J'ai bien noté le revirement de Patrick Blas et j'en prends acte. Je trouve qu'il aurait été beaucoup plus fédérateur d'aller dans une démarche d'ouverture en associant les deux oppositions, dans la mesure où le pouvoir décisionnaire de la majorité avec ses deux postes de titulaires n'est pas menacé. Vous faites un choix différent. Je croyais qu'il y avait un consensus et je ne sais pas pour quelle raison cela a évolué. Il doit y avoir des choses que je ne maîtrise pas. Je trouve cela extrêmement regrettable.

Si c'est le seul siège, je suis d'accord pour que l'on s'en remette à la logique de rapport de force au sein de ce Conseil municipal, donc ce serait plus judicieux que ce soit Liliane Ponotchevny, mais je note le manque d'ouverture dans ce cas précis.

Je rappelle à Patrick Blas, qui siège comme moi au Conseil d'administration du théâtre de Chevilly-Larue, les conditions exceptionnelles dans lesquelles cela se passe. Chaque fois que l'opposition siège avec la majorité, qu'elle a accès aux données et qu'elle peut donner son avis, la situation est tout à fait transparente et constructive.

Un choix différent est fait, je le regrette et je me fie évidemment au rapport de force. Je laisse ma place à Liliane, je ne voudrais pas m'imposer, alors que le rapport au sein de Conseil municipal, ce n'est pas ce qu'il donne. Je te laisse la place qui te revient à la lumière du rapport de force. Je n'accepterai pas que tu me cèdes ta place.

En tout cas, j'ai bien noté l'effort d'ouverture.

**Mme la MAIRE. -** Monsieur Ladjici, vous sollicitez de la part de la majorité un geste d'élégance. Les gestes d'élégance supposent un comportement d'élégance en face, ce qui n'est pas le cas.

**M. LADJICI. -** Nous ne sommes pas dans un jeu de récompense ou de clientélisme, Madame la Maire.

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas parlé de récompense.

**M. LADJICI.** - Je pense m'être exprimé tout à fait respectueusement, je n'ai insulté ni agressé personne. Je pense avoir fait preuve d'élégance dans mon intervention et, honnêtement, je trouve votre intervention malvenue. Vous pouvez assumer en disant que c'est le choix de la majorité municipale, mais m'attaquer personnellement sur un manque d'élégance, alors que vous êtes tous témoins qu'il n'y a pas eu de manque d'élégance, je trouve cela tout à fait regrettable.

Si vous faites allusion à d'autres choses qui dépassent le cadre de cette délibération, je vous annonce que je suis dans l'opposition municipale et que je mène mon travail de la manière qui me semble intéressante pour faire avancer les choses.

**Mme la MAIRE. -** Nous aurons l'occasion de préciser tout à l'heure le sens de mon propos sur l'élégance. Je ne remets absolument pas en cause le caractère extrêmement correct de nos échanges sur la question de la Cité de la gastronomie. Par ailleurs, je ne doute pas de votre soutien au projet et vous l'aviez explicitement mentionné dans nos échanges lors du dernier Conseil municipal où Mme Pétillot est venue présenter le projet.

Simplement, solliciter un geste d'ouverture quand on se permet de dispenser dans la ville un certain nombre d'écrits qui, eux, manquent d'élégance ne doit pas susciter d'étonnement de votre part sur le fait que cela ne génère pas de réciprocité.

**M. LADJICI. -** Vous avez une conception vraiment particulière de la politique. On n'est pas dans un jeu de récompense et de favoritisme. Il y a un rapport de force parfaitement connu de tous dans cette ville. Nous sommes une force d'opposition important dans cette ville et cela ne date pas d'aujourd'hui. D'autres personnes avant moi ont siégé dans ce Conseil et ont porté des combats.

Je pense que c'est vous qui manquez d'élégance. J'ai bien vu la portée de l'intervention de votre collègue de la majorité qui était ciblée. Quelque part, c'est pour sanctionner le fait que nous sommes une opposition tout à fait dynamique.

Je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est la démocratie. Lorsqu'il y a des sujets qui ne vous plaisent pas, cela ne change pas les choses. Il serait dommage pour cette ville que nous soyons tous d'accord sur les mêmes sujets. Je trouve que le manque d'élégance que vous mentionnez est plutôt de votre côté, car il aurait été plus sain et plus logique de respecter les rapports de force politiques dans cette ville qui sont liés aux résultats des élections municipales et non pas aux sièges dans ce Conseil.

J'en prends acte. De toute façon, il ne reste qu'une année de mandature. Je souhaite à Liliane Ponotchevny de s'épanouir dans ce syndicat et j'espère que nous aurons des nouvelles.

**Mme la MAIRE. -** Nous n'avons effectivement pas la même conception de la politique, Monsieur Ladjici.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération avec les quatre propositions nominatives que j'ai citées.

**♦** Vote: La deliberation est adoptee, moins une abstention (Y. Ladjici).

#### 3.5 - Vœu de la majorité municipale pour le report de la fermeture d'Auchan

**Mme BOIVIN. -** Un rappel : le 20 mars dernier, avec Madame la Maire, nous avons rencontré le directeur opérationnel Île-de-France Sud d'Auchan parce que, depuis le début de l'année, nous entendions des rumeurs persistantes sur la fermeture du magasin du cœur de ville.

Un rendez-vous avait déjà été pris avec cette personne fin janvier, mais il a été annulé, car c'est tombé le fameux mardi où il a beaucoup neigé. Le matin même, cette personne d'Auchan a appelé le cabinet de Mme la Maire en disant qu'elle ne pouvait pas venir à cause de la neige, ce que nous avons compris, mais elle a dit également d'une manière très énigmatique : "De toute manière, on n'est pas tout à fait prêt." Nous nous sommes demandé pourquoi.

Nous avons quelques difficultés à les joindre, mais nous avons réussi à les avoir. Là, ils m'annoncent qu'ils n'ont pas pris de décision pour la fermeture ou contre la fermeture, donc nous sommes toujours en attente de savoir ce qui va se passer.

Finalement, le 20 mars arrive, après les avoir pressés et un peu harcelés pour obtenir ce rendezvous. Là, ils nous annoncent qu'ils ont une perte au niveau du groupe de 1,1 Md€, donc ils ont décidé de fermer une quarantaine de magasins en Île-de-France, que le magasin de Chevilly-Larue est déficitaire depuis plusieurs années, que le bail se termine le 31 mai, mais que, royalement, ils ont réussi à renégocier quelques mois supplémentaires jusqu'à fin juin. Je vous laisse présager notre dépit en entendant cela, car fin mai à fin juin cela et rien, c'est à peu près la même chose. Le magasin compte 17 CDI, ainsi que des CDD et ils ont prévu un plan de reclassement des CDI dans les magasins aux alentours, sachant que ces derniers ne pourront pas intégrer la totalité des CDI, donc quid de ces salariés ? Comme par hasard, beaucoup de CDD se terminent fin mai, ce qui est très curieux !

Bref, au vu de toutes ces nouvelles Mme la Maire a bien senti que, de toute manière, nous ne pourrions pas échapper à la fermeture du magasin Auchan de Chevilly-Larue. En revanche, nous avons essayé de négocier le report de cette fermeture, donc de repousser la fin du bail à la fin de l'année.

Lorsqu'Auchan nous parle d'une perte de 1,1 Md€, nous avons regardé les chiffres publiés par Auchan, sachant qu'ils n'en publient pas énormément, car ils ne sont pas cotés en Bourse. Nous avons constaté qu'il y avait un résultat opérationnel de 400 M€ en 2018, alors que, en 2017, il était d'environ 870 M€. Effectivement, ils ont diminué de moitié.

Le résultat net en 2018 est de - 1 Md€, donc on passe de + 400 M€ à - 1 Md€.

En 2017, ce résultat net est de + 500 M€, donc on passe de 800 M€ à 500 M€.

Déjà, cela interpelle un peu.

Je n'ai pas l'œil aussi aiguisé que Mme la Maire, mais nous avons pu nous renseigner pour essayer d'avoir une explication.

Il semble que le passage entre résultat opérationnel et résultat net, c'est par une dépréciation d'actifs. Ils ont utilisé la fermeture des magasins pour déprécier plus d'actifs que nécessaire.

On nous a dit que le magasin de Chevilly-Larue enregistrait des pertes régulières depuis quelques années. On nous a dit aussi que le magasin de l'Haÿ-les-Roses enregistrait des pertes les autres années et que, cette année, il est juste à l'équilibre. De plus, comme par hasard, le bail se termine le 31 mai. On se dit que l'occasion était trop belle et qu'il ne fallait pas rater cette occasion.

Tout cela nous amène à penser qu'Auchan a organisé cette fermeture. Notamment, le fait d'avoir une perte très importante va justifier un plan de licenciement économique, ce qu'ils vont certainement être obligés de faire, car le reclassement de tous les CDI ne pourra certainement pas avoir lieu. Cela signifie qu'un certain nombre de salariés, parmi lesquels des Chevillaises et Chevillais, vont être laissés sur le carreau. De plus, où iront les personnes âgées ou à mobilité réduite habitant dans le périmètre du magasin qui ne vont plus pouvoir aller faire leurs courses à pied ?

Les commerces de proximité avaient une locomotive Auchan, mais ils vont se retrouver sans locomotive, donc cela va les fragiliser.

Toute la politique de revitalisation du cœur de ville, que nous menons depuis le début de la mandature et qui s'est bien accentuée depuis 2016 avec le rachat de cellules commerciales ALTAREA, va est un peu entamée.

Notre position est claire, à savoir, par tous les moyens, essayer de faire fléchir Auchan, non pas pour qu'ils ne ferment pas le magasin, car nous ne l'obtiendrons pas, il faut être réaliste, mais que, au moins, ils repoussent cette fermeture à la fin de l'année, d'autant que, au vu des événements et des rumeurs persistantes au début de l'année, nous avons pris les devants avec Mme la Maire en contactant cinq autres enseignes pour voir si elles seraient intéressées par ce magasin. Sur ces cinq enseignes qui sont venues au rendez-vous, nous avons eu des retours de quelques-unes qui ont trouvé un potentiel très intéressant pour cette surface.

Ces cinq enseignes ont toutes été d'accord pour dire qu'il fallait au minimum 10 mois entre le premier contact et l'ouverture de la nouvelle enseigne.

Auchan fermera en mai, il ne faut pas se faire d'illusion. Fin juin, c'est la fin du bail, mais fin mai, tous les rayons que les gens visitent régulièrement seront vides, donc, à partir de là, ils n'iront plus faire leurs courses dans ce magasin, donc il va fermer fin mai.

En mars, si l'on rajoute 10 mois, cela nous amène au mieux à la fin de l'année. Cela veut dire que nous allons rester plus de six mois sans magasin alimentaire. C'est énorme.

Que vont faire les personnes qui ont des difficultés à se déplacer ? Que vont faire nos commerçants de cœur de ville ? Ils comptent sur Auchan pour amener des clients.

Nous demandons à Auchan de bien vouloir repousser à la fin de l'année : c'est le vœu. En plus, une pétition a été signée pendant deux week-ends devant Auchan et dimanche dernier au soir, elle avait recueilli 2 120 signatures, ce qui est tout de même un chiffre important. Cela veut dire qu'un certain nombre de personnes sont intéressées par ce commerce et que cela représente une masse de clients potentiels importante.

J'espère que, avec tout cela, Auchan voudra bien revenir sur sa position.

J'ai une petite information à apporter : le directeur opérationnel m'a contactée une demi-heure avant que j'arrive, car il avait essayé de joindre Mme la Maire, mais, apparemment, il ne devait pas avoir le bon numéro.

Mme la MAIRE. - Je l'ai eu.

**Mme BOIVIN.** - Il m'a dit que, lundi prochain, il avait une commission avec ses supérieurs hiérarchiques. Son message était assez vague, mais je pense qu'il s'agit de discuter de la possibilité de repousser la fermeture.

J'espère que, lundi, nous aurons une bonne nouvelle et que nous pourrons vous annoncer qu'ils ne fermeront qu'à la fin de l'année.

Mme la MAIRE. - Merci Régine.

Quelques éléments de réflexion complémentaires, si vous le voulez bien.

Il faut comprendre qu'il y a quelque chose sur lequel on ne peut que porter un regard lucide, à savoir que le monde de la grande distribution est en évolution. Il ne se passe plus un jour sans qu'une enseigne, Auchan, Carrefour, Casino, Conforama...

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Castorama aussi.

**Mme la MAIRE. -** Il ne se passe plus un jour sans que de telles enseignes n'annoncent la fermeture de certaines de leurs surfaces de commerce.

Le monde de la grande distribution, spécialisée ou généralise, est en évolution et il appelle la

redéfinition des stratégies de l'ensemble de ces grands groupes. Je pense que nul ne peut le contester.

On peut davantage contester les choix stratégiques des uns ou des autres, en l'occurrence Auchan, puisque ce sont ceux que nous avons regardés le plus, étant plus intéressés par eux, leur méthode consistant non pas à vendre la totalité des magasins qui sont dans leurs actifs, mais à laisser s'éteindre la valeur de la plupart de ces magasins. Parfois, ils les vendent, mais, la plupart, ils laissent s'éteindre la valeur.

On nous a demandé à chaque fois combien ils vendent le magasin et nous avons dû répondre qu'ils ne le vendent pas, mais ils laissent s'éteindre la valeur. Un tel magasin a une valeur : un chiffre d'affaires, une clientèle, des stocks, des salariés.

Normalement, dans la plupart des cas, ils mettent en vente, il y a un acheteur et, du coup, il n'y a pas de rupture d'activité ou, éventuellement, il y a 15 jours d'arrêt pour réaliser des travaux, mettre l'enseigne aux couleurs de la nouvelle, etc.

Une telle option aurait emporté notre accord. Nous devons être vigilants pour que ce soit une enseigne accessible aux Chevillais, mais nous n'avons pas d'*a priori* sur telle ou telle enseigne. L'enjeu n'est pas qu'Auchan reste, mais qu'il y ait un supermarché dans le cœur de ville de Chevilly-Larue.

Qu'ils vendent, à la limite, cela ne nous posait pas spécialement de problème. En revanche, le problème est qu'ils laissent volontairement s'étendre la valeur de l'actif, donc ils mettent fin au bail et donner leur dédit, ce qui va leur permettre de rayer en quelque sorte dans leur comptabilité une ligne dans laquelle ces actifs étaient inscrits. Par ce petit biais-là, qui est une opération purement comptable, plus de magasin à Chevilly-Larue, une perte de 15 M€. D'après les interlocuteurs que nous avons eus en face de nous, un supermarché comme celui-là, c'est entre 10 et 15 M€ à l'achat.

La perte annoncée par Auchan est de 1 Md€ sur l'année 2018 et Auchan affiche un résultat d'exploitation 2017 de 800 M€. Puis, par le biais d'opérations comptables diverses et variées, le résultat net est de 400 M€. On a donc une déperdition de 300 M€ entre l'un et l'autre. On peut admettre l'idée que c'est du remboursement de dettes et ce genre d'agrégats qui se passe dans ces cas-là.

Sur l'année 2018, le résultat d'exploitation est moins élevé que l'année précédente, c'est vrai : il est de 400 M€. Étonnamment, et c'est là où l'on comprend la petite opération sur le résultat comptable, d'un résultat d'exploitation à 400 M€, on n'atteint pas un résultat net de 200 M€, comme si l'on avait transposé à la même opération l'année dernière. On obtient résultat net de - 1 Md€.

Personne n'est dupe. Ils vont fermer 40 magasins. Je ne sais pas s'ils les ferment tous en Île-de-France comme chez nous ou s'ils en vendent certains, mais si l'on fait 40 fois 15 M€, plus de la moitié du pas est faite. Quand on voit le nombre de fermetures annoncé sur le reste du territoire national, le 1 Md€ peut facilement passer à 3 Md€, sauf que ce ne sont pas des vraies pertes.

Pourquoi je passe du temps à essayer d'expliquer cela et à mettre cela en évidence ? Il n'y a pas d'urgence absolue à fermer ces magasins ni à passer par l'extinction de valeur. C'est leur stratégie qui consiste à générer volontairement et artificiellement des pertes nettes d'exploitation là où, en fait, les dividendes des actionnaires n'ont pas bougé et il y a du bénéfice.

Encore une fois, je ne remets pas en cause le fait que la grande distribution est obligée de se réinventer sur elle-même : le commerce par Internet, l'évolution des comportements des consommateurs au-delà du simple Internet, etc., tout cela fait qu'ils sont face à des questions existentielles. Toutefois, le choix stratégique fait par Auchan de procéder non pas par la vente de ses surfaces, mais par l'extinction de leur valeur vise à faire une grosse purge et, ainsi, ils baissent le nombre de salariés, etc. D'ailleurs, ils appellent cela le plan Renaissance à l'échelle nationale.

Après, je ne sais pas ce qu'ils ouvriront comme type de structure commerciale, mais ce sera la renaissance.

En attendant, ils nous laissent dans une situation inacceptable. En plus, ils le font localement avec une stratégie explicite, comme ils nous l'ont dit lors de l'entretien, et je ne sais même pas s'ils se sont rendu compte de ce qu'ils nous disaient à ce moment-là, à savoir : "On va fermer celui de la place Nelson Mandela et celui de l'Haÿ-les-Roses, on va le laisser ouvert, car on sait que, plus tard, il y aura le métro. Pour l'instant, il n'est pas terrible, mais des gens viendront parce qu'il est sur l'itinéraire du métro, donc, à terme, il aura un meilleur résultat. En fermant le vôtre, on espère que les clients vont se dépêcher d'aller dans celui de L'Haÿ-les-Roses."

Là, les bras nous en tombent, car cela veut dire que, très clairement, leur stratégie est de tuer la valeur commerciale de notre place. La déclinaison locale est celle-là et c'est scandaleux.

Il y a donc un double scandale, national et local, que, de mon point de vue, on ne peut pas laisser faire.

Je tiens à préciser que les petites manœuvres politiciennes consistant à faire croire que ces fermetures auraient lieu pour des raisons locales ne sont pas dignes d'un élu de la République et ne sont pas élégantes. Je referme cette parenthèse.

**Mme BOIVIN. -** J'ai découvert dans le journal de la ville de ce mois la tribune d'un élu de l'opposition sur les commerces de proximité.

Le titre semblait pourtant prometteur : "Nous avons besoin de nos commerçants", mais les propos tenus dans cette tribune sont indignes et irresponsables pour une personne qui prétend être en responsabilité de la ville.

Qu'est-ce que cette polémique sur des conditions exceptionnelles accordées à des commerces et soidisant pas à d'autres ? La ville a choisi d'avoir une politique volontariste de soutien à l'installation et au démarrage pour les commerces en cœur de ville. Oui, j'en suis fière. Si nous ne l'avions pas fait, ce même élu nous aurait reproché de ne rien faire.

À ce propos, je signale que cet élu a voté la délibération qui présentait ces fameuses conditions exceptionnelles. Cela ne l'a pas gêné à ce moment-là.

Quant à la dégradation du cadre de vie et à la paupérisation, à qui la faute ? Ce n'est pas la ville qui réduit les APL, qui augmente la CSG des retraités, etc.

L'accès au centre-ville et les problèmes de stationnement seraient encore des raisons du mauvais fonctionnement des commerces. Je rappelle que, depuis quatre mois, les travaux de la RD 160 sont terminés. L'accès au cœur de ville, que soit en voiture, à pied, en vélo, en est grandement facilité et que le stationnement pour faire ses courses ne pose pas plus de problèmes.

Oui, nous avons besoin des commerçants, mais ils ont encore plus besoin de nous et de notre soutien. Ce n'est pas avec ce genre d'écrit que l'on va les soutenir. Je peux vous le garantir. En plus, apparemment, on leur tire une balle dans le pied.

Je demande donc à tous les élus, même ceux de l'opposition, de mobiliser autour d'eux, afin qu'un maximum de Chevillais et Chevillaises se rendent au moins une fois par mois dans leurs commerces de proximité. C'est ainsi que nous aiderons nos commerçants et pas en écrivant ce genre de tribune.

#### Mme la MAIRE. - Merci.

**M. LADJICI. -** Je ne vais pas te féliciter pour ton intervention. Je pense que l'on a installé au sein de votre majorité un délire collectif. Je pense que vous êtes en plein délire collectif. Vous ne réalisez pas ce qui est en train de se passer. Vous êtes en train de vous conforter avec des discours politiques pour mettre à l'index Auchan. Je vais vous donner mon avis.

D'abord, vous qui semblez donner des leçons en matière d'élégance, de transparence et d'ouverture, dans votre communication, Madame la Maire et Régine Boivin, vous n'avez cessé de nous répéter que cette information de la fermeture prochaine d'Auchan vous est tombée dessus un matin et que vous avez été obligées de vous mobiliser dans la foulée pour aller chercher des repreneurs. C'était un spectacle digne d'une grande pièce de théâtre.

Ensuite, par rapport à ce que dit Régine, il faut être raisonnable dans l'approche politique. Elle nous dit que, depuis janvier, la majorité serait au courant de cette fermeture prochaine et que vous auriez rencontré cinq candidats. Vous nous demandez d'être constructifs et d'avoir un état d'esprit ouvert. Qu'est-ce qui vous a empêché de nous donner l'information, que ce soit en janvier par écrit ou lors du Conseil municipal ?

Comme toujours, vous avez une méthode qui est l'opacité, vous décidez de faire des choses dans votre petit coin et lorsque tout cela éclate au grand jour, vous mettez à l'index l'opposition, comme si nous étions responsables de tous les malheurs.

J'invite Régine à un peu de sérieux. Je l'apprécie et je ne pense pas qu'elle soit vraiment dans cet état d'esprit. Sinon, je me serais trompé sur la personne.

(Arrivée de Mme Lamraoui-Boudon à 20 h 54.)

Vous semblez découvrir le capitalisme. Vous parlez d'Auchan Market comme si c'était un service public qui aurait des devoirs envers la municipalité de Chevilly-Larue et que ce qu'il fait est indigne. Évidemment que ce qu'il fait est inacceptable et, d'ailleurs, je vais voter le vœu. Comment peut-on s'y opposer ?

En revanche, il faudrait prendre de la distance avec les événements et se demander pourquoi Auchan ferme à Chevilly-Larue spécifiquement. Je n'ai pas l'impression que les autres commerçants se bousculent pour venir s'installer à Chevilly-Larue : le poissonnier, le restaurant italien et je ne vais pas en citer d'autres. Le problème est beaucoup plus profond que cela.

Je pense qu'il faut sortir de cette posture d'opposition avec Auchan et se poser des questions : que pourrait-on faire pour rendre notre centre-ville plus attractif ? Quelles réflexions au niveau de la circulation dans le centre-ville pourrait-on mettre en place pour que les commerçants viennent s'installer ?

Les entreprises et les multinationales sont sans pitié, elles ne sont pas là pour faire plaisir à Régine Boivin ou à Stéphanie Daumin. Elles sont là pour gagner de l'argent.

Lorsqu'un centre commercial part d'une ville, cela veut dire qu'il ne croit pas dans le potentiel de cette ville. C'est ce qui m'inquiète et c'est la raison pour laquelle je me suis indigné dans cet écrit. Si Auchan gagnait de l'argent et avait de l'espoir dans sa rentabilité, il aurait sacrifié le supermarché de l'Haÿ-les-Roses et non pas celui de notre centre-ville.

Il faut donc prendre du recul et non pas être dans une position d'opposition face à cette multinationale.

Vous faites des pétitions, c'est sympathique, mais tu l'as dit toi-même, Régine, tu n'as aucun espoir quant au fait que ce supermarché perdure dans le temps et que l'on parle uniquement d'un décalage dans le temps de la fermeture.

Je pense que nous aurions intérêt, en étant qu'élus responsables et avec dignité, à nous rassembler et essayer de diagnostiquer ce que l'on pourrait faire pour que centre-ville soit dynamique. Comme je l'ai déjà exprimé dans ce Conseil municipal, il y a une aberration en termes d'aménagement à Chevilly-Larue, on le sait. Quand on regarde le centre-ville des villes voisines où le commerce de proximité fonctionne, on constate que le centre administratif est avec le centre vital de la ville.

Nous avons un problème lié à l'histoire, à savoir que notre centre administratif est au milieu de nulle part entre Chevilly et Larue pour des raisons historiques que je ne vais pas rappeler ici. Le fait que ce centre administratif soit entre Chevilly et Larue sous le pont de l'A6 fait que toute la structure administrative de Chevilly-Larue, les employés municipaux, l'administration, les gens qui viennent faire des papiers à Chevilly-Larue, les entreprises qui viennent soumissionner, toutes ces personnes ne vont pas solliciter les commerces de proximité.

Quand on est digne, on dit la vérité aux gens. On ne leur demande pas de signer une pétition en leur promettant que, s'ils le font, le commerce va rester. Être responsable, c'est dire la vérité.

On peut se complaire dans des analyses fumeuses sur le capitalisme ou Auchan, mais ce n'est pas ce que l'on attend de nous.

Concernant ma tribune, je vous remercie déjà systématiquement de mettre des bulles rouges. Vous attirez ainsi l'attention des personnes qui ne lisent pas mes tribunes, donc c'est tout à fait positif. Vous permettez à de plus en plus de lecteurs de me lire et de me poser des questions. Alors qu'il y a plusieurs rangées de tribunes, lorsque vous mettez une bulle rouge - cela s'appelle de la communication de base - vous attirez les gens vers ma tribune. Si j'ai un conseil à vous donner, c'est que, si vous voulez discréditer mes propos, ce n'est pas la bonne méthode. Ce n'est pas très astucieux. Vous pouvez continuer.

Sur cette tribune, il me semble avoir déjà effectué un signalement sur le fait qu'il n'est pas légal de commenter une tribune avant sa parution. Cela signifie que tous les élus en amont auraient accès aux tribunes des autres groupes et pourraient les commenter. Ce n'est pas juste. Vous avez tout le reste du journal municipal et vous décidez de réagir sur l'emplacement de ma tribune municipale. C'est interdit par la loi. Je pense que cela ne va pas s'arrêter là, car vous voulez continuer, alors que je l'ai signalé avec beaucoup d'élégance lors d'un précédent Conseil municipal.

En conclusion, nous avons le droit de ne pas être d'accord, c'est la démocratie. Dans vos écrits, Madame la Maire, sur votre page Facebook, au lieu de vous interroger sur votre responsabilité en matière de désert commercial à Chevilly-Larue, vous venez m'imputer la responsabilité de dégrader l'image de la ville. Je ne suis pas maire de Chevilly-Larue, je suis conseiller municipal de l'opposition, j'ai une famille, un travail, j'essaye de me poser des questions, j'essaye, dans la mesure du possible, de faire des propositions et je suis responsable de pas grand-chose, mis à part prendre la parole et communiquer.

C'est vous qui êtes responsable et lorsque je réagis publiquement, je suis dans mon rôle. Quand cela est repris dans la presse, ne vous en déplaise, c'est la démocratie. Si vous n'acceptez pas le pluralisme politique, il faut changer de pays.

Régine, nous étions ensemble, je crois, quelques heures ou quelques jours avant l'annonce. Je pense que, lorsque nous avons eu la discussion place Mandela sur les commerces, tu étais au courant. Tu aurais pu m'en faire part et nous aurions pu partager des analyses.

Mme BOIVIN. - Non.

#### M. LADJICI. - Un peu de sérieux!

Ce n'est qu'après ton départ qu'une autre personne me l'a signalé. Je ne l'ai même pas appris d'un écrit de la Maire, mais par quelqu'un d'autre, ce qui est extrêmement regrettable quand on veut installer un climat de confiance et que l'on veut travailler de manière constructive. Vous auriez pu nous associer dès janvier, mais vous avez choisi de procéder différemment. C'est votre responsabilité.

Je souhaite sincèrement que ce commerce de proximité dont profitent beaucoup de Chevillais reste le plus longtemps possible. J'espère qu'une solution de reprise sera trouvée, car, au-delà des oppositions, il faut penser aux personnes. Ceux qui sont des militants politiques et qui vont dans cette place connaissent l'urgence sociale et les personnes qui vont dans ce centre commercial. Il y a un besoin vital des personnes, dont certaines n'ont pas de moyen de locomotion, pas de voiture ni de vélo pour aller faire leurs courses ailleurs, donc c'est un vrai sujet de préoccupation qui dépasse les petits clivages partisans ou politiciens.

**Mme la MAIRE. -** Il faudra revenir sur beaucoup de choses, car il y a de nombreuses inexactitudes dans ce propos.

#### M. ISSAHNANE. - Oui, beaucoup de choses.

Il est incroyable que M. Ladjici nous fasse une leçon, alors qu'il est l'avant-poste, voire le cheval de Troie de la Macronie à Chevilly-Larue, et qu'il ne veut pas l'assumer. Il y a des preuves ici et je les montrerai tout à l'heure.

Parmi les difficultés de la grande consommation, il y a un problème de comportement des consommateurs, mais également un problème de pouvoir d'achat dans ce pays. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis quatre mois, il existe un mouvement social qui ne s'éteint pas, à savoir les gilets jaunes, qui revendiquent plus de justice sociale, plus de justice démocratique et plus de revenus. Ces revenus ont été amputés par la personne qui est à l'Élysée et que vous soutenez indirectement, même si vous ne la soutenez pas de manière transparente.

Vous interpellez la majorité en disant qu'il faut être franc et dire la vérité. Je dis la vérité, je dis ce que vous êtes, vous êtes un cheval de Troie de la Macronie.

Il y a un problème de demande. Quand on sait que l'on a augmenté la CSG, que des retraités ont vu plusieurs centaines d'euros amputées dans leur budget annuel, ces centaines d'euros auraient pu servir pour le commerce de proximité. Ils ne peuvent plus consommer, puisque vous leur avez retiré ces moyens.

Vous baissez les APL, comme l'a dit Régine, vous pourfendez les fonctionnaires, vous pourfendez la masse salariale quand on vote le budget dans cette commune. Cette masse salariale sert à consommer, elle sert pour les commerces de proximité. Tout se tient. Vous ne pouvez pas, d'un côté, dénoncer la paupérisation et, de l'autre, l'encourager.

Par ailleurs, vous insinuez dans vos écrits qu'une partie de la population est fautive de la fermeture des commerces de proximité. Elle est fautive parce qu'elle est pauvre, parce qu'elle n'a pas les moyens de consommer. C'est ce que vous êtes en train de dire et nous disons la vérité. Vous êtes en train de dire que Chevilly-Larue se paupérise, mais il y a des gens derrière. Les gens se paupérisent. Bien sûr et tout le monde le voit.

#### M. LADJICI. - On dit la même chose.

**M. ISSAHNANE.** - Oui, mais je traduis en termes concrets les conclusions de vos propos.

Il y a une question de logement derrière, vous parlez d'urbanisation et on voit le dernier tract que vous êtes peut-être téléguidé par votre association factice. Vous voulez changer la population de Chevilly-Larue, vous voulez la gentrifier, vous voulez la rendre plus CSP+ pour qu'elle puisse consommer. Vous voulez en fait réaliser un nettoyage social dans cette ville. Il faut le dire, il faut l'assumer. C'est ce que je dis et c'est ce que je vois. Ce sont les conclusions concrètes de vos propos.

Vous dites qu'il faut abaisser le taux de logement social à Chevilly-Larue, mais vous ne dites pas comment. Vous dites que vous êtes contre la suppression des espaces verts, contre la densification de la commune. La seule manière d'abaisser le taux de logements sociaux à Chevilly-Larue, c'est d'expulser les pauvres. Il faut l'assumer, mais vous ne l'assumez pas, car ce serait trop violent. Ce serait un suicide politique pour vous.

Nous sommes là pour vous le dire et pour le dire aux Chevillais.

Je voudrais finir sur le fait que le commerce de proximité intéresse en premier lieu ceux qui ne peuvent pas se déplacer, notamment les personnes âgées. J'ai lu une étude sur Le Parisien qui m'a effaré : la directrice de marketing de Cofidis a été interrogée et cette étude montre que les plus de 50 ans représentent la moitié des personnes qui souscrivent un crédit à la consommation. C'est dire l'état de pauvreté dans lequel est plongée une partie de la population.

Il faudrait que, tous ici, nous en ayons conscience et ne pas jeter l'opprobre sur une partie de nos concitoyens, ne pas attiser les oppositions sociales. Au lieu de rassembler, vous divisez. C'est ce que vous faites, Monsieur Ladjici, avec vos comparses.

J'ai terminé.

M. ROUX. - Je vais vous apporter une information complémentaire venant des salariés, car on est passé un peu passé rapidement, mais c'est normal, Régine, car tu étais concentrée sur les autres aspects.

Il faut savoir que, à ce jour, les salariés ne sont toujours pas au courant de la fermeture du magasin, ce qui est un signe de mépris assez extraordinaire de la part de leur direction, mais, visiblement, on n'a rien le droit de reprocher au capital.

Cet après-midi, un membre de la direction régionale est passé au magasin avec des personnes prenant des photos, donc, semble-t-il, pour l'état des lieux de sortie ou quelque chose s'en rapprochant et il a été dit aux salariés : "Ne vous inquiétez pas, ils prennent des photos, mais ce n'est rien". C'est pour dire le degré de mépris.

Dans cette pétition, il y avait aussi un volet assez fort de solidarité avec les salariés du magasin qui sont très appréciés par la population chevillaise et qui nous l'ont dit fortement quand on a fait signer la pétition.

Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur Ladjici. Je trouve que vous progressez au moins sur un aspect : c'est la première fois que je vous entends dire que tout n'est pas de la faute de Mme la Maire, donc c'est la première fois que vous admettez que certaines difficultés du centre-ville sont liées à la situation historique particulière, alors que l'on sait que quasiment tous les centres-villes de banlieue parisienne sont en difficulté. Le nôtre a tout de même une spécificité et je me souviens que cela fait partie des échanges il y a un ou deux Conseils municipaux. C'est la première fois que je vous l'entends dire et c'est à souligner.

Vous parlez de vos tribunes et vous nous donnez des conseils sur la manière dont on pourrait réduire l'audience, mais la question n'est pas là. La question est : qui échappe à vos écrits, Monsieur Ladjici, dans cette ville, tant vous harcelez les Chevillaises et Chevillais de mails dont on peut se demander légitimement comment vous en avez eu la provenance et tant de plaintes qui nous remontent de toute part et de tout type de personne ?

Vous parliez de légalité. Je pense que la CNIL ferait bien de se pencher là-dessus, car cela ne doit pas être tout à fait légal.

Je ne vais pas revenir sur tous vos arguments, car ce serait trop long.

Je crois que vous balayez d'un revers de main un peu trop facilement en disant : "Oui, c'est vrai, d'autres ferments en Île-de-France." Si c'est la faute de l'équipe municipale, que font les 40 ou les 50 équipes municipales en question ? Ces gens seraient-ils des irresponsables comme nous ? Je ne crois pas, je pense que la responsabilité est ailleurs.

Ce qui m'a frappé, c'est que, à l'annonce de la fermeture d'Auchan, qui est une mauvaise nouvelle pour tout le monde, notamment pour les personnes âgées qui devront aller plus loin pour faire leurs

courses, toute la ville, de manière très transpartisane, déplorait la fermeture et une seule personne s'en est frotté les mains par écrit, à savoir vous.

Je trouve incroyable de faire passer des petits intérêts politiciens et électoralistes avant l'intérêt général. Cela m'a vraiment marqué.

Vous n'êtes peut-être pas un adepte des pétitions, mais on n'arrive pas à 2 120 signatures en deux semaines comme cela en claquant des doigts et je crois que cela devrait vous interroger sur le soutien populaire derrière de personnes extrêmement différentes Cela a signé de manière extrêmement transpartisane et les gens n'ont pas signé sur la base d'une diatribe contre le capital. Beaucoup de personnes de droite, de tout bord politique ont signé cette pétition.

Cela révèle quelque chose de notre ville que j'aime beaucoup, à savoir un côté combatif de la population chevillaise qui, lorsque quelque chose est menacé, attaqué ou quand on doit gagner quelque chose, est capable de se mobiliser très fortement, comme cela a été le cas sur l'accueil Sécurité Sociale et sur bien des sujets.

On n'est pas sûr de gagner, puisqu'il n'y a pas de bataille que l'on soit sûr de gagner à l'avance, mais, en tout cas, les Chevillais ont envoyé comme message qu'ils allaient défendre chèrement leur peau et qu'Auchan allait peut-être fermer, mais qu'ils allaient se battre. C'est fort et c'est beau.

Un point est revenu souvent concernant M. Mulliez, troisième fortune de France, exilé fiscal en Belgique, donc c'est dire si cet homme est un grand patriote. Cette personne, si riche soit-elle, a tout de même le droit de nous respecter, de respecter les Chevillaises et les Chevillais, de respecter leurs élus.

Effectivement, nous n'avons peut-être pas exactement la même forme de complaisance à l'égard du grand capital et de l'égoïsme qui le pousse à prendre de telles décisions.

Mme la MAIRE. - Merci.

#### M. LADJICI. - Débat très riche.

Pour répondre à notre collègue Hadi sur le fait que je sois un représentant de la Macronie, non je ne le suis pas. Je sais que cela vous ferait plaisir politiquement et que ce serait plus simple dans vos attaques de résumer mes positions à celles d'Emmanuel Macron. Je suis au regret pour la énième fois de vous dire que ce n'est pas le cas. Il y a un animateur local, que tout le monde connaît, qui est le représentant. J'assume parfaitement avoir des liens avec les gens de la République en Marche, de la même manière que j'ai des liens avec des personnes qui sont communistes ou qui votent les Verts, car je parle à tout le monde, je suis quelqu'un d'ouvert et je ne suis pas sectaire.

Si je tenais le même raisonnement que vous, je pourrais vous affirmer - je mets des guillemets, car ce que je vais dire est faux - que Mme la Maire de Chevilly-Larue a adhéré au parti socialiste et a même rejoint les anciens Vallsistes du Val-de-Marne. Comment puis-je vous dire cela? Un jour, j'ouvre le Parisien, que je regarde assez régulièrement comme vous, et je vois Mme la Maire aux vœux du parti socialiste, donc je me dis qu'elle a changé de parti. On peut faire dire aux images ce que l'on veut. Or, je pense qu'il faut prendre un peu de recul. Mme la Maire était bien dans une manifestation du parti socialiste, mais parce qu'elle parle avec les gens.

Mme la MAIRE. - J'y ai été invitée. Je suis quelqu'un de correct.

M. LADJICI. - C'est bien de répondre aux invitations.

Je ne fais pas comme vous, Hadi, ce jeu de bas niveau consistant à tirer des conclusions hâtives.

En plus, derrière vous, il y avait un ancien représentant d'Emmanuel Valls, donc on peut faire plein de combinaisons. Je vous appelle à la raison, au sérieux et à ne pas juger sur des images. Ce n'est pas parce que je parle à quelqu'un que j'ai signé dans le même parti que lui.

Tout à l'heure, on s'est salué cordialement. Quelqu'un qui passerait derrière nous pourrait dire que Hadi a rejoint le mouvement de Yacine ou inversement. On peut tirer plein de conclusions. C'est pourquoi il faut se fier aux écrits et aux faits. Je ferme la parenthèse.

Je ne vais pas répondre à tout, car il y a beaucoup de choses à dire, même si le débat est extrêmement riche et intéressant.

Concernant les propos de Renaud Roux, je suis, comme vous, un militant politique, donc, lorsque je rencontre des personnes, je leur demande si elles veulent bien me donner leurs coordonnées et je les contacte après avec des écrits. Je ne pense absolument pas harceler les personnes. Je n'ai pas l'impression d'écrire un mail toutes les semaines. Je n'écris que lorsqu'il y a lieu de le faire, comme un événement marquant dans la commune, et j'estime que c'est mon rôle et mon devoir d'élu de le faire. Contrairement à ce que vous dites, beaucoup de personnes me remercient et échangent avec moi sur la politique municipale.

Ensuite, je pense que vous n'avez pas bien lu mon écrit. Je n'y ai jamais dit que la majorité était responsable de la fermeture d'Auchan. J'ai dit, et je l'assume, que Mme la Maire a une responsabilité dans la situation actuelle qui mène Chevilly-Larue à devenir un désert commercial. Je maintiens et je m'en suis expliqué sur l'urbanisme. Il y a le résultat de l'histoire, mais on a le droit, en tant qu'élu, en tant que maire, en tant que responsable politique de changer la donne. Lorsque l'on voit une tendance locale qui mène à plusieurs fermetures, on se penche dessus, on prend le problème à bras-le-corps et on essaye de proposer des solutions.

Malheureusement, cher Renaud, sur les nombreux combats que vous avez cités, à savoir la Sécurité Sociale ou la Poste, vous dites que vous êtes mobilisés, mais, factuellement, chaque fois que vous vous êtes mobilisés de cette manière, cela a échoué. Il faut donc se poser la question sur la méthode.

Je ne vous donne pas de leçon, nous sommes tous perfectibles. Peut-être que cette méthode consistant à "crier au loup" ou à faire des pétitions n'est pas la bonne. Il faut peut-être parler à des personnes qui ne sont pas de votre bord politique et travailler avec elles en bonne intelligence. Je pense qu'il faut prendre un peu de hauteur et arrêter de mettre les gens dans des cases. Je respecte sincèrement les avis et positions politiques de tous, mais permettez-moi d'avoir les miennes et je vous demande de les respecter.

**Mme la MAIRE. -** Il faut peut-être alors prendre encore un peu plus de hauteur.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Je vais faire court. Je suis effarée d'entendre Yacine Ladjici parler de cette façon en disant que nous ne sommes pas responsables, que Régine Boivin, Mme la Maire ne sont pas responsables, que nous sommes de jeunes naïfs, voire même de jeunes puceaux face aux effets du capitalisme. J'avoue que les bras m'en tombent lorsque j'entends cela.

Le groupe Auchan a pris une décision vis-à-vis de notre ville, mais également vis-à-vis de villes autres, puisqu'une quarantaine de magasins vont fermer. Là, on est sur la démonstration la plus brutale du capitalisme.

Je crois que nous sommes suffisamment grands, pour ne pas dire suffisamment matures autour de cette table pour connaître les méfaits du capitalisme. Alors, ne nous prenez pas de haut et, comme le dit si bien Mme la Maire, prenez de la hauteur! Cela nous changerait un peu!

Par ailleurs, je suis effarée de voir que vous vous posez en élu responsable, c'est-à-dire que, en creux, nous sommes des irresponsables, alors que, en même temps, vous passez votre temps à cliver dans la ville. Vous n'êtes pas fédérateur, Monsieur Ladjici, vous passez votre temps à critiquer. Effectivement, nous sommes en démocratie et vous ne cessez de nous le susurrer. Nous sommes en démocratie, cela vous arrange bien et la preuve en est, on vous laisse encore parler! N'est-ce pas?

Personnellement, je trouve que vous êtes un pompier pyromane sur cette ville.

Hadi est trop gentil quand il dit que vous êtes un cheval de Troie. Non, vous prétendez à de hautes responsabilités de magistrature. Bravo! J'ai peur pour cette ville si, demain, vous prenez le premier poste de magistrat. Vous dites que l'on ne dit pas la vérité, que les choses ne se passent pas dans la transparence, mais êtes-vous transparent?

Cessez d'être un donneur de leçons!

Je suis effarée. Dans cette ville, on nous dit : "Madame la Maire, on a entendu dire, on nous a dit que Mme la Maire ceci, que Mme la Maire était responsable."

Effectivement, Mme la Maire est responsable de ses administrés et se donne avec tout son Conseil de la majorité, voire d'une certaine opposition qui, elle, se comporte comme des élus responsables. J'aurais aimé que ce soit un peu plus votre cas. En vous écoutant, j'ai parfois l'impression d'être dans une cour de récréation et je vais le dire très vulgairement, c'est peut-être à celui qui pisse le plus loin. Oui, c'est très vulgaire, mais je le dis!

Un peu de tenue, Monsieur Ladjici! Soyez une grande personne! Arrêtez d'attaquer!

Mme Boivin vous dit que le coup d'Auchan est arrivé par surprise et que l'on ne pouvait pas se fier à des rumeurs. On ne travaille pas sur des rumeurs, mais sur des faits. Quand le groupe Auchan se permet de ne pas être présent à des rendez-vous, c'est malhonnête. C'est la démonstration de ce que le grand capital est capable de faire aux petites gens que nous sommes.

Peut-être que les pétitions ne servent à rien, mais, dans ce cas, on ne fait rien, on ne défend pas ses administrés et on continue à cliver, comme vous le faites.

Vous nous donnez des leçons depuis quatre ou cinq ans. Si vous étiez à notre place, vous feriez tellement de belles choses pour ce centre-ville! Vous nous parlez d'histoire, mais, en même temps, c'est la faute de Mme la Maire parce qu'elle ne sait pas attirer des porteurs de projets.

Excusez-moi, mais regardez-vous, écoutez-vous lorsque vous allez vous répandre dans la ville ! Lisez quelques articles économiques, cela changera !

Mme BOIVIN. - Je voulais apporter un petit commentaire, Yacine, lorsque tu dis que tu es un conseiller municipal de l'opposition et que tu agis en toute transparence. Tu n'agis pas en si grande transparence que cela, puisque, selon des retours que j'ai eus, tu vas voir des commerçants en disant que tu es conseiller municipal. Ensuite, tu répands un certain nombre d'informations et le commerçant m'appelle après et me dit : "Je ne comprends pas, un conseiller municipal de votre équipe vient me voir et est en train de dénigrer vos actions." Tu n'agis pas en grande transparence à ce niveau-là. Il faut arrêter de venir donner des leçons.

Ensuite, tu dis que nous étions au courant depuis le mois de janvier. Non, il n'y avait que des rumeurs. Nous n'allons pas nous baser sur des rumeurs pour prendre des décisions et mener une action. Nous devons être sûrs de l'information, donc nous avons demandé à Auchan un rendez-vous, mais il décale et, finalement, il n'honore son rendez-vous que fin mars.

**M. LADJICI.** - Je ne vais pas reprendre les arguments un à un, mais l'intervention de Nathalie Tchenquela-Grymonprez n'est clairement pas au niveau de ce Conseil municipal. Je pense qu'être dans ce ton-là n'est clairement pas responsable, mais ce n'est pas grave.

Tout ce que je peux vous dire, c'est : "Continuez comme cela !" Chaque fois que des citoyens sont venus et ont vu la teneur de vos propos, ils ne sont pas repartis sereins sur la politique que vous menez. Je vous l'assure. Un conseil que j'ai à vous donner, c'est de continuer comme cela.

Régine, oui, il m'arrive d'échanger avec les commerçants. Je suis conseiller municipal. Après, les conseillers municipaux s'organisent en groupes politiques à la lumière des élections municipales. Il n'y a pas de titre de conseiller municipal de l'opposition. Je suis conseiller municipal au même titre

que toi. Je ne suis pas majoritaire pour l'instant, mais je suis conseiller municipal et j'ai le droit de m'adresser à tous les commerçants de la ville et d'échanger avec eux comme vous le faites. Je sais que certains conseillers municipaux vont voir des sportifs en leur disant que je suis un Macroniste. C'est leur droit, je ne leur en fais pas procès, c'est la démocratie. Charge à vous de rétablir avec vos arguments. Je pense que vous ne m'épargnez pas non plus dans vos échanges avec les commerçants.

**Mme BOIVIN. -** J'ai d'autres sujets de conversation.

**M. LADJICI.** - On me rapporte de la même façon des choses que vous dites aux commerçants et aux citoyens, mais je ne viens pas ici vous en faire procès. Parfois, c'est un peu dommage, mais c'est le jeu politique entre l'opposition et la majorité, il faut l'accepter sans y mettre toute la véhémence que vous y avez mis ce soir.

**Mme la MAIRE.** - C'est la grande différence : pour nous, ce n'est pas un jeu. Nous prenons les choses avec sérieux, avec un esprit de responsabilité et nous n'aimons pas trop quand on se moque de nous.

Monsieur Ladjici, je ne m'éterniserai pas sur tout cela, car c'est consacrer beaucoup d'énergie à quelque chose qui ne le mérite pas autant. L'enjeu principal est le suivant : est-ce que l'on réussit à repousser le départ d'Auchan ou pas ? J'y reviendrai à la fin.

Toutefois, il y a des choses que l'on ne peut pas laisser dire. Déjà, il ne faut pas réécrire l'histoire, mais il faut de l'honnêteté par rapport à l'histoire.

En janvier, si nous vous avions alertés sur le risque que, peut-être, un jour, Auchan allait fermer, vous vous seriez moqués de nous et vous auriez eu raison, car aucun élément ne permettait de l'affirmer, si ce n'est que l'on trouvait les rayons un peu vides et qu'un ou deux salariés nous avaient fait part de leur inquiétude, mais ils n'avaient pas d'éléments tangibles. Cela ne fait pas une décision.

En revanche, comme nous sommes des personnes responsables, nous avons sollicité un rendez-vous auprès du groupe Auchan. Je ne reviens pas sur le fil des choses.

Il faut arrêter de se moquer des gens. Des choses reviennent jusqu'à nous : ce n'est pas simplement d'être un conseiller municipal qui va visiter des commerçants, c'est faire le tour de la totalité des commerçants avec les baux commerciaux du Bistrot d'Oliv en essayant de générer des jalousies entre les commerçants sur les conditions de franchise de loyer.

Je m'excuse. Vous le déniez ? Non, vous ne démentez pas ? Voilà.

Par ailleurs, j'ai été plutôt surprise que le Parisien m'appelle parce qu'il avait été contacté par un élu de l'opposition qui lui avait appris qu'Auchan allait peut-être fermer. Au final, excusez-moi de vous dire que...

**M. LADJICI. -** Un journaliste ne donne jamais ses sources. Comment vous pouvez dire cela ? Ce que vous dites est complètement faux. Un journaliste ne vous aurait jamais dit que telle personne a dit cela.

**Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ.** - Mme la Maire te donne la parole et ne te coupe pas. Tu devrais faire la même chose.

**Mme la MAIRE.** - Je vous remercie, je vais garder la parole et je la garde toute seule. C'est valable pour l'ensemble des membres du Conseil municipal. Merci Nathalie.

Effectivement, un journaliste garde ses sources, mais, parfois, des choses lui échappent involontairement et cela me revient. Il faudrait tout de même arrêter de se moquer du monde.

Ensuite, chacun est libre de dire et d'écrire ce qu'il veut et, de toute manière, les gens sont

intelligents et savent faire la part des choses. J'ai quand même un vrai problème avec les affirmations que vous formulez.

Sur la question de désert commercial, le fait de ne pas croire en l'avenir de la ville, etc., vous réécrivez l'histoire. Le cœur de ville n'est pas un désert commercial. Le pire, c'est que plus vous l'affirmez, plus vous générez la situation, à savoir que les gens sont amenés à le croire, donc risquent de tourner les talons et de ne pas se rendre dans les commerces en question et, en plus, ils risquent de désinciter ceux avec lesquels nous sommes en discussion à s'implanter. Ce n'est pas ce que j'appelle un esprit de responsabilité.

Vous nous appelez à de la hauteur de vue. Je vous invite à écouter vos propos.

Comment pouvez-vous ne pas vous rendre compte que vous salissez en permanence l'image de cette ville à travers vos propos et, que par voie de conséquence, cela peut générer des effets de boule de neige extrêmement négatifs qui, si nous n'y prenons pas garde, pourraient se traduire par ce que vous appelez vous-même de vos vœux.

Aujourd'hui, plusieurs commerçants manifestent leur intérêt. Je m'excuse de vous dire que c'est bien facile de citer le nombre de commerces qui ferment, mais je peux vous citer le nombre de commerces qui ont ouvert. On peut aussi comparer par rapport à la situation en 2014, alors que nous n'étions pas propriétaires des locaux commerciaux. Rappelez-vous!

Il y avait un merveilleux commerce de cabines de bronzage. Il est resté ouvert quelque temps, je ne sais pas comment il a réussi à tenir, mais ce n'était absolument pas adapté. Le rachat par la commune des cellules commerciales nous a permis de mettre fin à ces aberrations liées au fait que le gestionnaire était, par ailleurs, gestionnaire d'un grand centre commercial voisin - je ne refais pas l'historique, chacun ici le connaît - et d'y installer des commerces qui ont fait vivre la place pendant un certain temps. Je m'excuse, mais le commerce, cela vit cela meurt et cela change. C'est valable partout.

Oui, un restaurant pizzeria et une poissonnerie tenue par la même personne ont fermé, c'est un fait. Chacun peut mettre les explications que l'on veut derrière. Je pense que chacun a pu se faire son propre avis sur les raisons qui ont pu conduire ce commerçant à fermer. Je constate que, en parallèle, une épicerie fine s'est installée, vient de signer un bail pour agrandir sa surface commerciale et va tripler sa surface. En parallèle, un nouveau poissonnier vient de signer avec nous et ouvrira sa boutique en septembre prochain.

Pour quelle raison la boulangerie a-t-elle fermé? Il faut aussi reprendre la totalité des choses. C'est tout simplement parce que la liquidation judiciaire n'était pas prononcée et que la cellule commence à être à nouveau commercialisable par son propriétaire seulement depuis mi-décembre dernier, donc janvier, car il ne fallait pas s'attendre à ce que beaucoup de choses avancent pendant les fêtes. Depuis ce temps-là, nous avons eu un échec : cinq candidats ont manifesté leur intérêt pour la boulangerie, dont un qui nous apparaissait extrêmement sérieux, un très grand professionnel qui aurait pu amener une très bonne boulangerie-pâtisserie dans notre cœur de ville, donc nous avons misé à fond dessus. Je n'ai pas bien compris si c'était contractuel ou réglementaire, mais il semblerait que, dans la mesure où ce professionnel dispose par ailleurs d'une boutique dans une commune voisine, il n'aurait pas le droit de s'installer dans la commune d'à-côté. Je n'ai pas bien compris les arguments le mettant dans cette situation, mais ce n'est pas de chance. Nous n'en savions rien et, visiblement, il ne le savait pas non plus, puisque, alors qu'il était prêt à contracter, c'est ce que lui a expliqué la chambre syndicale des boulangers.

Nous avons donc raté le fait qu'un bon professionnel s'installe et je pense que c'est bien dommage, mais nous en avons quatre autres derrière.

Mme BOIVIN. - On en a sélectionné un.

**Mme la MAIRE.** - Le candidat qui, avec le propriétaire des murs, nous est apparu le plus sérieux a été sélectionné. Ils sont en train de travailler à la rédaction du bail, lequel sera signé prochainement pour une installation d'ici quelques semaines, je l'espère.

Un fleuriste a signé et est en train de réaliser des travaux. Cela prend plus de temps que ce que nous aimerions tous, mais il s'est tout de même installé.

Par ailleurs, nous avons des contacts avec d'autres candidats potentiels sur les locaux de l'ancienne Sécurité Sociale. Nous y travaillons.

Quant à la situation du magasin Auchan, ce n'est pas de chance pour vous, mais nous avons été en contact avec la personne qui, pendant 15 ans, a été le directeur régional du groupe Auchan, donc il connaît très bien notre magasin. Il se trouve que, aujourd'hui, il est directeur dans l'une des enseignes qui est la plus intéressée pour s'installer. Il nous dit qu'il croit très fort dans notre potentiel. Il est venu vérifier auprès nous s'il y avait une politique municipale sur la question du commerce du cœur de ville. Il est venu voir si des choses qui se passaient, s'il y avait un regard municipal sur le sujet, car il avait besoin de savoir si c'était soutenu derrière. C'est quelqu'un d'expérimenté, c'est un professionnel du monde de la grande distribution.

L'administration était avec moi et il est sorti du bureau en disant : "Je suis rentré dubitatif dans ce bureau, mais j'en ressors avec la ferme volonté de conquérir de par ma direction générale l'accord de négocier avec le propriétaire des murs. Un Comité directeur se tient vendredi prochain et je leur soumettrai cette question en y mettant toute mon énergie, car j'y crois très fort." J'ai pris contact avec lui le week-end suivant : il m'a répondu qu'il avait l'accord de sa direction pour négocier avec le propriétaire des murs et que, dès le lundi suivant, il ferait visiter le local par son Comité directeur avec d'éventuels repreneurs, car ce sont des franchisés, donc ils sont responsables sur leurs propres deniers quand ils doivent trouver des preneurs potentiels. Dès le lundi suivant, il en a fait visiter cinq. Il y croit "dur comme fer".

Par ailleurs, le propriétaire des murs nous a confirmé que cette enseigne a manifesté son intérêt et qu'ils ont entamé des négociations sur le prix. Nous avons également confirmation que l'autre enseigne qui nous avait manifesté le plus son intérêt a, elle aussi, entamé des négociations et qu'ils seraient tombés d'accord sur le montant du loyer.

Je ne peux pas dire que c'est un mensonge, car c'est peut-être tout simplement une erreur, mais je vous mets en face de votre erreur, Monsieur Ladjici. Le cœur de ville est une entité commerciale identifiée comme une zone à fort potentiel par les partenaires avec lesquels nous sommes en contact.

J'ai oublié de citer le Bistrot d'Oliv qui n'est pas des moindres avec plusieurs dizaines de milliers d'euros d'investissement.

Vous avez le droit de ne pas le voir ou de le dénier, mais j'attire votre attention sur une chose : vous avez publié votre écrit dans la ville entière de Chevilly-Larue, dont beaucoup de personnes nous disent que cela les énerve au plus haut point. Les commerçants sont plutôt en colère par rapport à tous ceux qui attirent l'opprobre sur leur commerce et ils ne prennent pas très bien le fait que certains leur collent l'étiquette de désert commercial.

**M. LADJICI. -** Ils ne me disent pas la même chose.

**Mme la MAIRE.** - Je n'en doute pas, mais nous verrons bien. L'histoire parlera.

Pour revenir au rôle de la pétition et à ce qui nous réunit autour de cette table de manière plus importante ce soir, je pense que la mobilisation populaire de plus 2 000 signatures en 10 jours autour de cet enjeu montre l'attachement des Chevillais à préserver un supermarché en cœur de ville.

J'ai eu contact avec le directeur d'Auchan dans l'après-midi et il me confirme que se tient une réunion lundi au cours de laquelle la question que nous avons soulevée sera posée et devrait être tranchée. Je l'ai informé de la pétition que nous avons menée et du nombre de signatures qu'elle a recueillies. Je lui ai livré le fait que, à ce jour, nous avions fait le choix d'une pétition qui ne mentionne que ce report explicitement pour laisser la porte ouverte à une décision du groupe Auchan, mais que, si cette décision du groupe Auchan devait s'avérer négative, nous ne manquerions pas de tenir des écrits et des propos plus directement centrés sur la conduite scandaleuse du groupe Auchan sur le fait de chercher à attirer les clients à l'Haÿ-les-Roses. Je pense que c'est susceptible de susciter leur intérêt de considérer que les clients qu'ils estiment pouvoir venir gonfler leurs chiffres à l'Haÿ-les-Roses seront plutôt en colère et n'auront pas de velléités à venir faire leurs courses chez eux.

Cela me paraissait important qu'ils aient conscience de ce rapport de force que nous avions réussi à mettre en place grâce à cette pétition.

Je vous propose de mettre ce vœu aux voix.

**♦** Vote: Le vœu est adopte a l'unanimite.

Mme la MAIRE. - Cela n'aura que plus de force à l'égard d'Auchan.

3.6 - Vœu de la majorité municipale contre la privatisation du groupe Aéroports de Paris-ADP

**M. DELUCHAT. -** Le 16 mars, nous avons déjà voté un vœu contre la privatisation d'Aéroports de Paris. Le département a voté le même vœu à l'unanimité moins une voix et l'établissement public territorial l'a voté à l'identique à l'unanimité.

Dans notre assemblée, un de nos collègues disait que l'on s'appuyait sur des rumeurs parues dans Capital, que c'était une information journalistique et qu'il fallait des faits pour qu'il puisse se déterminer et avoir une position politique. En revanche, il nous a dit qu'il n'oppose absolument pas le privé au public. Un projet privé, disait-il, dès lors qu'il est porté par des investisseurs français, peut aussi avoir un intérêt important.

Je pourrais aller au-delà. Notre collègue se reconnaîtra quand il disait tout cela.

Il y a une continuité.

Aujourd'hui, le projet de loi PACTE, qui vient d'être voté ce matin, confirme la volonté de l'État de délaisser les bijoux de famille, car il y a autre chose qu'ADP.

Il faut savoir que l'État est majoritaire dans ADP et que de nombreux investissements ont été réalisés essentiellement par le public, puisque sous couvert de l'État, lorsque l'on rejoint les deux aéroports. L'aéroport d'Orly est rénové, agrandi et modernisé. Tout cela crée de la valeur à cet aéroport. C'est une complémentarité avec les aéroports Roissy-Charles de Gaulle, le Bourget et Beauvais.

Depuis 20 ans, ceux qui habitaient dans le rayon d'action ici doivent savoir que nous nous sommes battus depuis les années 90 pour maintenir les acquis pour que cet aéroport situé dans un milieu urbanisé ne soit pas trop destructeur ou générateur de problèmes d'environnement pour les riverains.

C'est aussi avec les riverains que tout cela s'est produit et les élus des collectivités locales.

ADP, c'est 6 700 hectares, ce qui n'est pas rien. C'est le plus gros propriétaire foncier de la région Île-de-France. On a gagné 250 000 créneaux avec un couvre-feu de 23 h 00 à 6 h 00 du matin, etc.

Je pourrais en parler encore, mais tout cela, c'est l'intérêt public et l'enjeu de l'intérêt public qui est en cause avec le devenir de l'aéroport.

Lorsque l'on vend un aéroport comme ADP, ce sont des sommes importantes, puisque c'est un

aéroport qui gagne de l'argent. Si tous les investisseurs savaient qu'il y avait des pertes sur telle ou telle vente que le gouvernement ferait, ils ne viendraient pas si nombreux pour y avoir accès. Regardez les autoroutes il y a quelques années pour le groupe Vinci et d'autres groupes.

J'ai lu dans la presse que l'aéroport serait vendu 8 Md€ aujourd'hui. Avec son extension, les gains risqueront d'être multipliés par deux et c'est cela que l'on va donner à des entreprises privées au lieu de le garder au sein de l'État, avec tous les problèmes de sécurité, même s'il peut y avoir des conventions dans ce cadre.

Je me félicite, et je pense que nous sommes peut-être presque tous unanimes, que 218 parlementaires, sénateurs, députés de toute tendance politique, appellent à un référendum d'initiative partagée. C'est le seul outil qu'ils ont actuellement et qui va être soumis au Conseil constitutionnel. J'ai lu que des constitutionnalistes ont dit que tout cela était dans le cadre et que cela devrait passer. Il devrait donner son accord. J'ai lu cela le matin. Je vous donnerai le nom du constitutionnaliste qui l'a dit.

Une consultation doit réunir 4,5 millions de signatures et un appel aux citoyens doit être acté ou décidé par le Président de la République.

Tout cela est un point d'appui important pour faire reculer le gouvernement par une majorité des élus représentatifs au niveau national qui sont majoritairement opposés à la privatisation d'ADP.

C'est ce vœu que nous souhaitons que vous approuviez pour marquer notre volonté de continuer, ce que nous aurons l'occasion de faire dans les jours à venir.

Mme la MAIRE. - Et marquer notre soutien à l'initiative de référendum. C'est l'objet de l'article 4.

**M. DELUCHAT. -** Oui : "soutient le projet de référendum d'initiative partagée demandant la consultation des citoyens sur la privatisation d'ADP."

**M. LADJICI. -** Brièvement, j'ai un message personnel pour Hadi Issahnane : tu pourras me rajouter une étiquette ce soir, car je vais voter ce vœu, alors qu'Emmanuel Macron dit le contraire. Tu pourras dire désormais que je suis un frondeur macroniste.

Voilà une proposition de nouvelle étiquette qui pourrait venir alimenter toutes celles que tu m'as déjà attribuées.

Blague à part, à l'époque, je m'étais positionné avec un peu de réserve, car je ne connaissais pas le dossier. J'ai pris le temps de me documenter et j'ai regardé les scénarios de rentabilité aujourd'hui d'ADP sous le giron public. Comme tu l'as dit, André, ADP est rentable et en cas de privatisation, nous n'avons même pas la garantie d'avoir le même niveau de ressources que s'il était dans le giron public.

Je suis pour le maintien d'ADP sous gestion publique et j'espère sincèrement que ce référendum d'initiative partagée porté par un certain nombre de députés de tout bord puisse aller à son terme. Ce serait exceptionnel que, pour une fois, on puisse exprimer sur un sujet hors Constitution, un vrai sujet de société et économique qui nous touche au plus profond de nous-mêmes.

J'espère que l'on aura ce référendum et je voterai en faveur de ce vœu.

**Mme PONOTCHEVNY.** - Cette privatisation revêt des enjeux importants pour tous en termes de sécurité d'aménagement du territoire, de contrôle des flux humains, d'environnement, auxquels la majorité "en marche" ne répond absolument pas.

Compte tenu de la perspective de développement du trafic aérien et donc des nuisances, comment croire que l'opérateur privé fera passer la protection des riverains avant la rentabilité économique de l'aéroport ?

À droite, nous ne sommes pas opposés de manière dogmatique aux privatisations. Nous croyons en l'initiative privée quand elle représente le mode de gestion le plus efficace, mais nous devons tirer les leçons des échecs du passé : la privatisation des autoroutes est l'objet de nombreuses critiques.

Pourquoi vendre une entreprise rentable comme ADP qui, chaque année, distribue entre 100 et 200 M€ de dividendes à l'État ?

Les modalités de la privatisation : l'État paye pour privatiser et devra après payer s'il veut récupérer ce qui lui a appartenu.

Dès à présent, l'État doit indemniser les actionnaires actuels de la société à hauteur de 1 Md€. Cette privatisation fait perdre de la valeur à la société ADP, puisqu'elle limite à 70 ans le droit d'exploitation qui était perpétuel jusqu'à présent. À l'échéance, dans 70 ans, l'État pourra, certes, récupérer ses biens, mais seulement à condition d'indemniser les propriétaires. Peu de chances donc qu'ADP revienne dans le giron de l'État quand on sait que l'acquéreur des parts de l'État prendra aussi le contrôle d'un des plus beaux patrimoines fonciers d'Île-de-France, dont 1 242 hectares qui sont réservés à des opérations immobilières, de quoi rentabiliser très vite l'investissement au mépris d'un aménagement raisonné du territoire.

Pour toutes ces raisons, nous réaffirmons notre opposition à ce projet et voterons ce vœu en soutenant l'action des parlementaires qui enclenchent un référendum d'initiative partagée.

Cependant, lorsque je vois ce qu'est le référendum d'initiative partagé, j'ai un petit doute.

180 parlementaires requis : il paraît que c'est fait.

Validation du Conseil constitutionnel : la réponse devrait être en mai.

Il faut recueillir 4 700 000 signatures dans un délai de neuf mois, donc en mars 2020. À mon avis, en mars 2020, nous aurons autre chose à faire que ce vote.

Je n'y crois pas trop, mais nous verrons.

**Mme la MAIRE.** - C'est une vraie question, car la procédure est complexe et, surtout, ils peuvent la contourner une fois que l'on a réuni ces signatures si, par ailleurs, un vote a lieu dans les deux assemblées. Cela générerait une crise politique si l'on réussit à mettre plus de 4 700 000 personnes d'accord sur l'idée d'un référendum et qu'ils cherchent à passer le sujet en catimini au Parlement.

Je pense qu'il y a une faisabilité. Je ne suis pas certaine que l'échéance de mars 2020 agisse dans un sens ou dans un autre. Évidemment, ils ne vont pas organiser le référendum en pleines élections municipales.

Ce qui est certain, c'est qu'un recours est envisagé par un groupe de parlementaires ou plusieurs sur la loi PACTE en elle-même auprès du Conseil constitutionnel, ce qui, déjà, empêche sa promulgation. Après, la question, c'est une petite course contre la montre, mais, encore une fois, la question n'est pas que juridique. Six mois pour recueillir 4 700 000 signatures, sachant que, à mon avis, on est en capacité d'en recueillir davantage potentiellement étant donné le prisme très large, ne serait-ce qu'auprès des militants susceptibles de se mettre dans ce dispositif, je pense que, politiquement, ce sera très compliqué de renoncer à cela.

Il est difficile de faire de la politique-fiction et de se projeter dans un an, car il peut se passer énormément de choses, mais je trouve qu'il y a un vrai chemin. Je ne dis pas qu'il n'est pas semé d'embûches, mais il y a un vrai chemin.

**M. ISSAHNANE. -** Pour répondre à notre ami Yacine, il n'est pas très courageux. Chaque fois qu'il monte dans un bateau, ce bateau coule et il se dépêche de partir. Il y a quelques années, tu as fait la même chose avec le parti socialiste et là avec la République en marche, vu son état, mais tu as raison. Il faudra que tu saisisses que les idées que tu propages, les Français et les Chevillais n'en

veulent pas et je pense que, en 2020, ils te le signifieront.

Concernant ADP, je voulais ajouter que les expériences de privatisation, notamment en France, ont lamentablement échoué. Il faut se souvenir de Toulouse Blagnac qui a été acheté par un consortium chinois avec un autre investisseur qui s'est amplement servi de la trésorerie de l'aéroport sans investir un centime et qui le revend deux fois son prix à l'heure actuelle. Pareil pour Nice et Lyon.

Dans les pays de l'ancien bloc soviétique, aux USA et en Allemagne, les aéroports font partie du domaine public et la France devrait faire de même.

Enfin, je voudrais prendre comme référence la vente des autoroutes au milieu des années 2000 et montrer comment procède le privé quand il acquiert une entreprise publique. En cinq ans, il y a eu une baisse des coûts, les effectifs ont diminué de 14 % et il y a eu une hausse des bénéfices, lesquels allaient directement aux actionnaires, donc très peu d'investissement.

Voilà ce qui se passe.

Nous craignons les mêmes conséquences pour ADP. Ce sont 28 000 emplois directs, c'est le premier employeur du bassin d'emploi juste après le MIN de Rungis. Sur ces 28 000 emplois, je pense qu'un certain nombre de Chevillais en font partie et consomment dans les commerces de proximité. Lorsqu'un gestionnaire privé va arriver et imposer ses méthodes, je pense qu'il sera assez drastique en termes de conditions de travail et de salaire et que Chevilly-Larue sera impactée.

Nous avons donc tous intérêt à ce qu'ADP reste dans le giron public, au moins pour nos habitants.

Merci.

**M. LADJICI.** - Je pense qu'il faut arrêter ce jeu de ping-pong qui commence à fatiguer tout le monde. Je ne vais pas alimenter cela, mais en parlant de courage, j'aimerais te voir à ma place dans l'opposition affronter la majorité. C'est cela le courage. Je n'ai pas toute la municipalité derrière moi et les moyens de la ville. C'est facile d'envoyer cela à l'opposition. Je pourrais renoncer et faire autre chose de ma vie, mais je suis là à me battre pour ma ville avec des idées différentes.

Il faut arrêter avec cet extrémisme latent. Je me suis expliqué plusieurs fois, cela suffit. Il faut se respecter. Dire que je manque de courage, je pense que ce n'est pas correct. Je ne l'aurais pas fait. J'aimerais bien te voir dans les mêmes circonstances et nous verrons qui est le plus courageux.

**Mme la MAIRE. -** Peut-on considérer que tout le monde s'est exprimé sur le fond du vœu ? *Approbation*.

Je le mets donc aux voix.

**♦** VOTE: LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Mme la MAIRE.** - Je vous remercie chaleureusement. Je pense que c'est une très bonne chose pour le signal que cela envoie au parlement, au gouvernement quant à la capacité d'un Conseil municipal comme le nôtre de se mettre d'accord sur un enjeu aussi important et avec autant de conséquences pour le territoire.

## 4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 4.1 Approbation du projet de coopération 2019 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie
- 4.2 Approbation du projet de coopération 2019 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam
- 4.3 Signature de la convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en

#### Roumanie

**M. HOMASSON. -** Nous allons traiter ces trois délibérations en bloc dans la mesure où nous avons vu ces projets en commission, qu'il n'y a pas eu de problème particulier et que c'est une continuation de nos actions précédentes, au moins pour la Mauritanie et le Vietnam.

Pour la troisième, trois projets nous sont soumis par nos amis roumains, dont deux en continuité sur la gastronomie et le costume folklorique. En revanche, un projet est un peu innovant, à savoir l'achat d'un drone avec la possibilité d'avoir des élèves qui seraient pilotes de drone, ce qui serait éventuellement une nouvelle profession, pour évaluer les pistes et sentiers des montagnes de Fagaras et développer le tourisme, ce qui est assez innovant. Chacun de ces projets s'élève à 1 000 €. Il n'y a pas de modifications budgétaires.

**Mme la MAIRE. -** Y a-t-il des questions ?

Je propose de mettre aux voix les trois délibérations en même temps, si cela vous convient.

**○** VOTE: LES TROIS DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.

Mme la MAIRE. - Merci pour les personnes concernées.

#### 5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

5.1 - Vœu de la majorité municipale pour la protection de la santé en Île-de-France

**Mme la MAIRE. -** L'intitulé du vœu sur la convocation n'est pas tout à fait le même que sur le texte. Je pense que celle du texte est plus précise : "Vœu de la majorité municipale portant sur les pics de pollution et leur impact sur la santé en Île-de-France."

**M. TAUPIN. -** Nous sommes très nombreux, depuis quelques années maintenant, à être sensibilisés sur les questions liées à la pollution dans la métropole parisienne et dans un grand nombre de métropoles en France et en Europe.

Ce vœu vise à interpeller les pouvoirs publics sur les actions à mettre en œuvre pour réduire cette pollution qui provoque des dizaines de milliers de morts prématurées en France et plusieurs milliers de morts prématurées dans la métropole du Grand Paris et qui contribue également à ce que des centaines de milliers d'enfants et de personnes âgées souffrent de maladies respiratoires et cardiovasculaires parfois très graves.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises à l'échelle de la métropole, en particulier la mise en place de la zone à faibles émissions. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les véhicules les plus polluants, donc classés Crit'Air 5 dans la catégorisation des véhicules en Île-de-France, seront, en principe, interdits à la circulation. Bien sûr, il y aura une période de tolérance et d'information auprès des propriétaires de ces véhicules, mais cette mesure d'interdiction des véhicules Crit'Air 5 sera l'occasion de les informer et les accompagner pour qu'ils puissent acquérir un véhicule plus propre, voire électrique.

Nous soutenons cette mesure. Nous sommes situés dans une zone à faibles émissions. Toutefois, il faut aider tout particulièrement les familles modestes à changer de véhicule et, plus généralement, les accompagner pour modifier les modes de transport en ce qui concerne les Crit'Air 5 et tous les propriétaires de véhicule, avec un développement des transports en commun ou des modes de circulation doux lorsque c'est possible, tels que le vélo, la marche, etc.

Dans ce vœu, pour accentuer la politique de réduction de la pollution en Île-de-France, nous avons défini six points qui nous semblent importants :

- Article 1 : Demande une réelle attractivité des transports en commun tant en nombre qu'en

fréquence des lignes de bus existantes.

- Article 2 : Demande à la Région d'accélérer la conversion des vieux bus diesel dans le périmètre de la zone à faibles émissions.
- Article 2 bis : Demande à l'État de mobiliser toutes ses structures pour allouer des moyens financiers aux personnes les plus modestes et aux familles, afin que tout remplacement indispensable d'un véhicule polluant ne vienne pas grever considérablement leur budget.
- Article 3 : Demande à la Région d'autoriser la Métropole à soutenir les artisans et commerçants pour l'acquisition de véhicules moins polluants.
- Article 4 : Demande au gouvernement de soutenir et financer le transport des marchandises par rail et voie fluviale pour diminuer le flux de camions.
- Article 5 : Demande au gouvernement de soutenir le télétravail en développant des espaces de travail partagés à côté de chez soi.
- Article 6 : Demande que ces mesures fassent l'objet d'un engagement soutenu de chaque collectivité et au premier rang desquelles l'État et la Région détentrice de la compétence "transports".

Au cours de la discussion, un certain nombre d'amendements ont été proposés au sein de la majorité. Il y a un considérant qui n'est peut-être pas forcément bien placé, donc j'ai demandé qu'on le supprime : "Considérant que l'étape indispensable pour agir sur l'environnement et la santé doit être sociale et écologique pour des milliers d'hommes et de femmes." Si l'on compte les hommes et les femmes, ce serait des millions.

Comme nous énonçons un certain nombre de choses importantes sur le plan social et écologique, je propose de supprimer cet amendement. J'en ai discuté avec André Deluchat, qui avait proposé l'amendement, et il est d'accord.

Autre élément je voulais modifier: "Considérant qu'il serait humainement et socialement indispensable de donner plus de temps et des aides suffisantes à des milliers de familles, afin de s'affranchir avec raison de cette interdiction." Je propose de supprimer "de donner plus de temps".

L'important est que l'on puisse agir vite pour pouvoir accompagner les personnes qui veulent acquérir un véhicule moins polluant, donc leur laisser plus de temps, mais il faut bien les accompagner dans cette action.

**Mme la MAIRE. -** Tout le monde a compris qu'il y a deux propositions d'amendement par rapport au texte que nous avons ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je n'ai pas compris la première.

**Mme la MAIRE. -** Il est proposé de supprimer le sixième considérant : "Considérant que l'étape indispensable pour agir sur l'environnement et la santé doit être sociale et écologique pour des milliers d'hommes et de femmes." Cela apparaît un peu trop générique et sous-dimensionné, car cela concerne des millions de personnes.

M. TAUPIN. - Cela n'enlève rien au fond du texte.

**Mme PONOTCHEVNY. -** J'ai envie de soutenir la Région, donc je vais faire un petit bilan de ce que je viens de lire.

Quelques remarques sur les paragraphes 1 et 2 concernant la Région.

En effet, faute de bus propres disponibles, la RATP va remettre en circulation 118 bus diesel dès l'année prochaine. Ces véhicules classés Crit'Air 4 et 5 font partie des modèles les plus polluants. Dans le cadre de la restructuration du réseau, la présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région

Francilienne a rappelé : "J'ai lancé des commandes massives de bus propres pour les prochaines années et établi une feuille de route ambitieuse pour qu'il n'y ait plus de bus diesel dès 2025 en zone dense et 2029 pour l'ensemble de la région."

L'entreprise se dotera à terme d'un "parc 100 % propre en 2025", comprenant ainsi 1 000 nouveaux bus électriques. Les premières livraisons arriveront en 2020.

En attendant, la RATP comble les trous, même si elle assure : "Ces matériels vont faire l'objet d'une rénovation intérieure et sont tous équipés de filtres à particules permettant de limiter les émissions de polluants."

D'autre part, la nouvelle majorité régionale a fait des transports l'une de ses priorités avec un plan de modernisation de 14 Md€. Avec un discours très politique pour critiquer la présidence Huchon et ses promesses non tenues, Valérie Pécresse a lancé avec le STIF un plan de modernisation de grande ampleur avec plus de 700 trains neufs ou rénovés à l'horizon 2021.

Quelques remarques sur le point 3 de ce vœu :

Pour lutter contre la pollution de l'air, la Région Île-de-France s'attaque à des causes profondes et agit sur la durée :

- Avec des aides de 3 000 à 9 000 € aux artisans, aux TPE-PME et aux taxis pour le remplacement de leurs véhicules polluants par des véhicules propres.
- La Région ambitionne de multiplier par deux la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 (géothermie, énergies de récupération des déchets, solaire photovoltaïque, biomasse, etc.) et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050.
- 1 M€ investi pour dépolluer l'air dans les gares et les stations de métro.

J'ai également une remarque sur l'article 5 de ce vœu concernant les espaces de travail partagés près de chez soi : je n'ai pas vraiment compris de quoi il s'agissait, avec des connexions à des logiciels divers et variés à délocaliser des entreprises selon la fonction occupée. Merci de me fournir vos explications sur un espace de travail près de chez soi. Parlez-vous de *coworking*? Ceci ne devant concerner qu'une minorité de travailleurs salariés, reste le travail chez soi que l'on peut développer :

Avant de négocier une délocalisation à domicile, les spécialistes en psychologie du travail invitent à réfléchir à 7 points essentiels :

- Mes motivations : le télétravail serait-il une fuite ou la condition d'un épanouissement professionnel et personnel ?
- Mon autonomie : ai-je besoin de cadres ou puis-je organiser mon travail sans aide ni incitation extérieure ?
- Mon besoin de sociabilité : ai-je une vie sociale suffisamment riche pour choisir la solitude dans le travail sans souffrir d'isolement ?
- Mon couple : le partage des tâches est-il assez équitable pour que je n'hérite pas de toutes les corvées ménagères ?
- Ma maison : y a-t-il un endroit où je pourrais travailler qui ne serait qu'à moi (pas la table de cuisine) ?
- Ma capacité à dire non : saurais-je me protéger des intrusions et sollicitations en tout genre (accompagner une sortie scolaire, accueillir le plombier pour la voisine ?)
- Mon droit à l'erreur : puis-je tenter l'expérience et revenir dans l'entreprise si le télétravail ne me convient pas ?

Si le télétravail permet une meilleure concentration pour certains (moins de bruit qu'en *open space*, etc.), d'autres se laissent vite déborder par la vie domestique.

Plus productifs peut-être, mais moins créatifs ? Si le télétravail permet de réduire les coûts pour les entreprises (moins d'espaces de bureaux, plus de flexibilité, etc.), il peut nuire à la dynamique de groupe d'une équipe.

Nous voterons ce vœu concernant les articles 2 bis, 4 et 6 et nous nous abstiendrons sur les autres points soulevés dans ce vœu, si c'est possible. Sinon, vous tiendrez compte de mes remarques.

Par ailleurs, je voudrais préciser que, en ce qui concerne les bus parisiens et de la petite couronne, 42 lignes sont modifiées, 5 sont créées et 3 sont remplacées. Le 20 avril prochain, la carte du réseau de bus de Paris et de la petite couronne change. Je pourrai vous donner le plan. Cette restructuration est historique, puisque le réseau de bus parisien n'a été que très peu modifié depuis 1950, et elle est le fruit d'une large concertation avec les associations d'usagers, le grand public et les collectivités locales.

Les chiffres clés : 5 lignes créées, 50 lignes de bus modifiées ou prolongées, 700 conducteurs supplémentaires recrutés et formés, 110 bus supplémentaires en circulation pour assurer la nouvelle offre, 4 000 points d'arrêt impactés par la restructuration, 285 gares et stations concernées par ce changement, 10 000 agents RATP qui vont participer à la mise en service du nouveau réseau le 20 avril et seront mobilisés pour informer et orienter les voyageurs, 10 M€ d'aménagement de voirie et 40 M€ financés par Île-de-France Mobilités tous les ans dans le nouveau réseau.

Merci.

**M. HOMASSON. -** Il y a eu effectivement un changement d'intitulé. Initialement, il s'agissait d'un vœu de la majorité municipale pour la protection de la santé en Île-de-France, ce qui était un vaste programme. Là, c'est beaucoup plus précis : Vœu de la majorité municipale portant sur les pics de pollution et leur impact sur la santé en Île-de-France.

Il existe plusieurs pollutions : les pollutions visuelles, auditives, olfactives, etc. Je proposerai d'être moins restrictif avec les pics de pollution et de faire un vœu de la majorité municipale portant sur la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé.

M. TAUPIN. - Je suis d'accord.

**Mme la MAIRE. -** Portant sur la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé en Île-de-France.

M. TAUPIN. - Liliane, tu parlais des articles 2, 3...

Mme PONOTCHEVNY. - 1, 2 et 3.

**M. TAUPIN. -** Dans l'article 2, il s'agit de demander à la Région d'accélérer la conversion des vieux bus diesel dans le périmètre de la ZFE.

Mme PONOTCHEVNY. - C'est ce qui est fait.

**M. TAUPIN. -** La date donnée est 2025. Je suis d'accord avec toi. Simplement, nous demandons d'accélérer le processus.

Dans l'article 3, il est demandé à la Région d'autoriser la métropole à soutenir les artisans et commerçants. Cela veut dire que la Région les soutient, mais il s'agit de transférer cette aide à la Métropole du Grand Paris. Ce n'est pas incompatible et cela ne remet pas en cause le rôle de la Région auprès des artisans et commerçants.

Quant à la question du télétravail, telle que je l'ai comprise, il ne s'agit pas de bloquer des gens chez eux pour travailler. Un salarié qui travaille dans une entreprise plus ou moins grande peut être

amené souvent à être au sein de l'entreprise parce qu'il peut avoir des réunions de travail, etc., mais il peut être aussi amené, pour éviter de se déplacer, à rester chez lui avec les outils Internet, etc., tout en restant en contact avec ses collègues. À mon sens, cela ne le coupe pas socialement de son entreprise. Cela m'arrive de travailler de chez moi et je suis en contact avec mes collègues.

**Mme la MAIRE.** - Ce n'est pas à 100 % du temps, mais une journée par semaine, voire deux.

Mme PONOTCHEVNY. - Le télétravail, ce n'est jamais à 100 %, mais c'est très réduit. Un commercial peut le faire. Ma fille est commerciale et elle le fait de temps en temps. Lorsque j'étais comptable, je ne pouvais pas, car je n'étais pas reliée aux outils.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas transposable à tous les métiers, bien sûr.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Une précision : le télétravail est très encadré par le Code du travail. Pour éviter la désocialisation, un salarié ou un agent de la Fonction Publique est amené à devoir travailler à son bureau deux jours par semaine. Le télétravail est de trois jours maximum.

De plus, l'aménagement est encadré : un télétravailleur ne doit pas travailler dans une cuisine, puisque, normalement, on doit vérifier qu'il dispose d'un espace dédié. C'est également encadré par le Code du travail et les conventions.

**Mme la MAIRE.** - J'irai même plus loin : l'employeur est dans l'obligation de créer les conditions pour que le lieu où travaille le salarié soit conforme aux normes. Cela désincite beaucoup d'employeurs, car cela veut dire réaliser des travaux chez les gens. Je pense que c'est la raison pour laquelle Laurent citait les espaces de *coworking* mis à disposition dans une logique de locaux partagés.

**M. ISSAHNANE. -** Il faut rappeler ce qu'a fait la municipalité et qui cadre bien avec ce que souhaite ce vœu. Actuellement, est menée une opération de réaménagement des quartiers Sorbiers-Saussaie et la municipalité a fait un choix fort de maintenir les logements sociaux et de permettre aux habitants qui étaient déjà dans ces quartiers d'y habiter. Ce sont des populations qui ne font pas partie des plus aisées en France et qui disposent de véhicules pouvant être polluants, car elles n'ont pas les moyens d'acheter des véhicules non polluants.

Le choix de la municipalité de maintenir ces logements sociaux est un choix social, mais également un choix écologique. L'arrivée du métro va permettre à ces populations de bénéficier d'un service public à proximité et d'encourager l'abandon des véhicules polluants.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions?

Du coup, je suis un peu ennuyée, Madame Ponotchevny.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai dit ce que j'avais à dire et je vais voter le vœu.

**Mme la MAIRE.** - Nous le mettons au global et nous rappellerons que des réserves ont été émises.

**M. DELUCHAT. -** Pour répondre à Liliane, on parle de la Région Île-de-France qui a la compétence au niveau des transports. Je vois tout ce qui se produit et tout ce qui se réalise. Je suis aux transports depuis un certain moment dans cette ville. Ne disons pas que ceux qui étaient là avant n'ont rien fait. J'ai vu des transformations, des créations de lignes de bus, des améliorations, des changements de tracé. Il est évident que l'on ne peut pas rester à l'identique lorsque notre urbanisme évolue et que des populations sont dans des lieux où elles n'étaient pas auparavant.

Il faut être raisonnable et raisonnée dans cette affaire.

Que la présidente actuelle ait une démarche pour aller de l'avant, je m'en félicite, mais notre vœu a

pour but de dire que nous serons vigilants, donc soyons la vigie y compris de la Région.

Mme la MAIRE. - Je vous propose de mettre ce vœu aux voix.

**⇒** Vote: Le vœu est adopte a l'unanimite.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme la MAIRE. -** Y a-t-il des questions diverses ?

**M. LADJICI.** - Très brièvement, je voulais simplement remercier la majorité municipale d'avoir tenu compte de ma remarque avant la diffusion de votre document, donc vous avez pris en photo tout le Conseil municipal, donc qui reflète notre Conseil municipal dans son intégralité.

En revanche, je me suis renseigné sur la loi, notamment en matière de publication dans les collectivités territoriales. Il se trouve que lorsqu'il s'agit d'un document payé par la municipalité, qui est un supplément au journal municipal, vous devez réserver un espace aux oppositions à proportion de l'espace dans sa totalité. Cela revient à une espèce de grosse tribune pour la majorité. Normalement, à la fin ou quelque part, vous devez nous réserver des lignes pour que nous puissions émettre également notre avis sur le budget.

Je ne donne pas de leçon, mais si vous pouvez documenter la question auprès du service juridique, c'est ce qui est écrit dans la jurisprudence.

**Mme la MAIRE. -** J'entends la question. Cela n'a jamais été soulevé jusqu'à présent. Nous avons toujours sorti des documents budgétaires sans que cette question ne soit soulevée. Nous allons vérifier. Si tel devait être le cas, nous y répondrions bien volontiers. N'est-ce pas André?

**M. DELUCHAT. -** D'autres villes voisines de toute sensibilité politique le font aussi. Je pourrais vous ramener des documents sur le budget qui expliquent leur budget tel qu'il est. C'est ce que nous avons fait. Les oppositions ne sont pas citées à l'intérieur.

M. LADJICI. - Cela veut dire qu'elles seraient en infraction également ?

M. DELUCHAT. - Je demande à voir. Cela veut dire que nous sommes plusieurs dans ce cas.

**M. LADJICI. -** Dans certaines municipalités, cela a été corrigé. Il y a même eu des cas avec du tribunal administratif. Je ne souhaite pas que nous en arrivions là, mais je vous demande simplement de vérifier le cadre réglementaire avec le service juridique de la ville. Ce n'est pas parce que les autres sont en infraction qu'il faut les imiter.

**Mme la MAIRE.** - Ce sera vérifié. Il y a peut-être eu une évolution.

**M. BLAS. -** Pour ceux qui connaissent Gérard Velou et qui l'apprécient à sa juste valeur, car c'est quelqu'un de remarquable, je vous informe qu'il doit subir une petite intervention chirurgicale demain matin. Ce n'est rien de grave, mais il sera immobilisé pendant un certain temps. Si vous en avez l'opportunité, n'hésitez pas à lui envoyer un message de soutien à travers un SMS. Je pense que cela lui fera grandement plaisir quand il aura repris ses esprits et qu'il continuera à aller de mieux en mieux. Merci d'avance.

Mme la MAIRE. - S'il n'y a plus de questions diverses, la séance est close.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 22 h 23.)